

491

We were deeply afflicted at the intelligence of the sad position of the American  
Owens, but <sup>had since been informed with pleasure by</sup> ~~the~~ <sup>now</sup> <sup>improved</sup> <sup>and</sup> <sup>comforted</sup> <sup>of</sup> <sup>their</sup> <sup>circumstances</sup> have since greatly <sup>now</sup> <sup>improved</sup>  
thanks be to God!

You were so kind as to communicate us in Your last letter, that a meeting was to be held five or six weeks later than that time for the purpose of affording a support to our poor brethren of Jaffa & Tiberias, so dreadfully afflicted by all the horrors of ~~civil war, persecution~~ a tremendous earthquake, on which sad opportunity we have had the honour of <sup>Linding</sup> remitting to You some exemplaries of our quittels. You <sup>were</sup> pleased to assure us, that, though You ~~were~~ <sup>supposed</sup> ~~sincere~~ that no great efforts could be made there in relieving these our unfortunate brethren, You notwithstanding hoped that there would be some result in their favour and promised to acquaint us thereof, so that we entirely repose upon Your religious and commiserate feelings for them and expected ~~every~~ day to receive of Your news and some contribution for their relief, besides the ordinary support. More but a year had since expired, and we had <sup>not yet</sup> had the satisfaction of seeing our expectation realised.

We are sorry therefore to have a new lamentable intelligence to communicate to you  
which doubtless will fill you with new sentiments of commiseration and pity  
for our unhappy brethren in the Holy land.

As You will have heard, the Druses of the Hawran had revolted against the Pacha of Egypt, whose government was obliged to combine all its vigour and strength for suppressing the insurrection. On June past a band of ~~robbers~~<sup>insurgents</sup> joined by the Arabs of the neighbourhood, descended the mountains, surprised ~~settled~~<sup>Odessa</sup>, sympathised with its inhabitants and invaded the quarter of the Jews, who were <sup>a prey to</sup> their hatred and malice. They overpowered their chief Rabbies and administrators, put the knife <sup>to</sup> their throat; on one of them a deep wound was already cut, his <sup>blood</sup> was <sup>running</sup> and only towards the promise of a payment of 45,000 piasters they <sup>escaped from death</sup> ~~saved their lives~~. The unfortunate were obliged to offer their last money for <sup>furnishing</sup> this amount. But after this forced payment, the Robbers entered the houses of the Jews, pelted them, robbed or destroyed their miserable garments and necessities, committed horrible crimes on women & children, maltreated men, behaved in a most barbarous and inhuman manner, so that the unfortunate

were obliged to save their naked lives into the neighbourhood, where, deprived of any comfort or relief, most bitter misery hangs heavy upon them.

This sad news, which had ~~already~~ been confirmed by the communications of the European Agents & Consuls in Egypt, with whom we have the honour of entertaining a correspondence for the welfare of our holy land's coreligionists, has imposed the sacred duty on us to claim the charity of all Israelites in their behalf.

We therefore <sup>earnestly</sup> request You most earnestly, Sir, to do your utmost in endeavouring to procure a support from Your mercile co-citizens, and to spare no zeal nor activity for this religious and charitable cause. We also beg to honour us as soon as possible by Your kind answer, and to remit to us the donations, bestowed on their suffering brethren by the American Israelites of New-York. Though far from ~~of~~ their tears and lamentations, the unfortunate are notwithstanding Your mercile brethren and that charity, which in all times distinguished Israel from ~~the~~ peoples of the world, is also innate to Your hearts and we therefore confidently hope, that our words may produce some impression on You.

at the same time we can communicate You, that, as we are informed of ~~1000~~ £ 50.. which were sent from New-York to London 5 years ago for the support of the poor in the holy land, <sup>in respect to which we had to become a correspondent at first</sup> are actually to be transmitted there. ~~Please~~ You may judge yourself how much the unfortunate have been prejudiced by so long a detainment.

In expectation of Your kind answer, we have the honour  
if we beg to acknowledge our high consideration

" N° 113 à Mons<sup>r</sup> le Rabbin H<sup>m</sup> Abn Gaghir, Rabbi profet du Collège Sifar Mawis,  
à Jérusalem (en Arabe) 25 Aoust 5599

\* N° 114. à Mons<sup>r</sup> le Rabbin Haddad <sup>paroît en qualité de distributeur des fonds</sup> à Jérusalem (V. C. hébreu) 27 Aoust 5599

" N° 115. Anno 16 Novembre 1838.

A Mons<sup>r</sup> le Comte Méderm  
Consul-général de Russie et à Alexandrie

Nous avons eu l'honneur de vous adresser deux lettres au sujet des malheurs

qui ont commencé le 29 Juin & finis le 16 Octobre

403

lement cruel, qui un malheureux Juif de Russie, le nommé Joseph Ben Vigdor Gotlieb Pinochi de Bornemisch en Russie (à Jérusalem) a subi le 23 Mars de la part du Turc Achmet Piel de cette même ville, et nous avons osé Vous recommander les justes réclamations de l'endommagé, bien persuadé que nous avons été de ce que la justice de la cause, l'infortune et les souffrances du complaignant ne Vous déterminent à le faire jouir de votre puissante protection et que Vous n'employeriez toute rigueur pour lui procurer une satisfaction éclatante des violences commises sur sa personne.

Ayant l'honneur d'être en relations amicales à Messieurs les Barons de Rothschild, avec lesquels nous entretenons une correspondance courante sur tout ce qui a trait à la position de nos frères opprimés en Terre Sainte & qui ont bien voulu avoir la grâce d'agir de concert avec nous pour améliorer leur état funeste; nous avons de même <sup>donné connaissance</sup> communiquée à Messieurs les Barons de Rothschild des souffrances du nommé Joseph Pinochy et des instances que nous Vous avons adressées à cet égard, Monsieur le Consul-général.

Messieurs les Barons de Rothschild, vivement affectés par la relation de la conduite lâche des malfaiteurs et prenant tout l'intérêt <sup>au profit</sup> aux opprimés <sup>de l'assassiné Joseph Pinochi,</sup> que leur fort malheureux insigne, ont bien voulu contribuer leur part pour Vous engager à entouler nos réclamations, et ils ont eu la bonté de nous enoyer la lettre, qu'ils Vous adressent, Monsieur le Consul-général, et que nous nous empêtrions de Vous inclure ci-joint.

Veuillez son contenu Vous donner la conviction, Monsieur le Consul-général, de ce que nous n'avons osé Vous importuner que pour faire <sup>soutenir</sup> l'opprimé, que pour faire rendre justice au faible, dont la voix est trop impuissante pour pouvoir <sup>repenter</sup> prononcer jusqu'aujourd'hui de Vous. Nous comptons dans votre générosité et humanité connue, espérant que nos instances ne soient exaucées.

Tous nous imposeriez une grande obligeance, à vous lointain de nous faire aviser la réception de nos lettres et à nous <sup>faire</sup> donner connaissance des démarches, que Vous aurez bien voulu prendre en conséquence.

ainsi que des résultats que Vos démarches ne manqueront pas à prover.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler Votre attention aux réclamations des Juétois de Saffet pillés en 1834, affaire pour laquelle vous avez déjà eu la grâce de nous intercéper en faveur des malheureux réclamants de concert avec Messrs les Consuls-généraux des grandes puissances européennes en Egypte. Les intrigues et soardes menées mises en oeuvre pour empêcher la liquidation de cette affaire, pour la hâter en longueur jusqu'à ce qu'elle tombe en oubli, ne vous seront point inconnues, et par malheur elles n'ont réussi que trop bien. Car, en dépit des bons offices et des réclamations de Messrs les Consuls-généraux, presque rien n'a encore été obtenu de positif en faveur des juétois. Vous n'ignorez pas, Mons<sup>r</sup> le Consul-général, les nouvelles persécutions et violences, auxquelles les Juétois de Saffet ont été en proie au mois de Juin &c. ensuite des troubles survenues en Syrie; qu'ils aient de nouveau été pillés, maltraités et privés du peu de bien, qu'ils aient su sauver par les Drères du Hauran et les Arabes des alentours et que ces malheureux forces d'abandonner leurs foyers pour sauver la vie, succombent sous la misère la plus atroce. Tant de malheurs, tant de souffrances doivent éveiller la sympathie de tout cœur généreux et humain pour les victimes, et nous ne doutons point de ce que Vous <sup>hardelement incarne</sup> soyiez bien disposé, à leur accorder Votre haute protection. C'est leur malheur extrême, qui est la meilleure recommandation de leur juste cause, et c'est aux yeux de leur appris de leurs sanglots et de leur agonie <sup>appris</sup> que nous osons Vous prier avec instances, Monsieur le Consul-général, de vouloir ne pas perdre de vue leur justes réclamations, mais insister auprès du gouvernement égyptien à ce que justice soit faite aux juétois et que cette affaire soit liquidée.

En exaucant nos vœux, Vous rendriez un service éminent à nos coreligionnaires opprimés de la T.S. et leurs <sup>vœux</sup> expéditions. Vous accompagneraient partout; en outre Vous nous <sup>en</sup>imposeriez une gratitude éternelle et l'humanité s'ouvrirait pour Votre générosité.

403

Vous comblez de ses bénédictions.

Agreez, monsieur le Consul-général, l'assurance réitérée de notre considération  
très-parfaite et de notre dévouement très-particulier

N<sup>o</sup> 116.

à Marschau 28 Novembre

N<sup>o</sup> 117.

Mons<sup>t</sup> de Cochetot

Amis 18 e Novembre 1838

Consul général de S.M. le Roi des Français en Egypte et de la  
Grèce

Monsieur le Consul-général d'Alexandrie

Depuis long-temps c'était un de nos désirs les plus vifs  
de nous mettre en relation avec Vous, persuadés <sup>que</sup> nous étions  
que quel en ressortirait des grandes avantages en faveur des malheu-  
reux Juifs de Terre Sainte, dont nous avons l'honneur de plaider  
la cause en toute qualité d'Administrateur-en-chef et Amonier-  
général. Lors de l'occasion de nos démarches auprès de Messieurs  
les Consuls-généraux des puissances européennes en Egypte au sujet  
des réclamations des Juifs不幸的 de l'affet d'obtenir une indemnité  
des leurs pertes faites <sup>au</sup> pillage de cette ville en 1834, appuyés par  
les lettres de recommandation de Mons<sup>t</sup> le Baron James de Rothschild à Paris,  
<sup>afin</sup> c'était par une méprise de notre part, que nous  
avions omis d'appeler aussi à votre concours puissant dans  
cette affaire, méprise que nous avons souvent en l'occasion de  
regretter sincèrement.

C'est donc avec un empressement particulier, que nous  
nous prévalons de l'occasion de nous approcher de Vous, Mons<sup>t</sup>  
le Consul-général, en Vous remettant sous ce pli une lettre, que  
Messieurs les Barons de Rothschild ont bien voulu nous faire  
parvenir à votre adresse honorée.

L'affaire des réclamations des malheureux Juifs  
de l'affet Vous est très-bien connue; Monsieur le Consul-général; nous avons

406<sup>e</sup> en la satisfaction d'être informé de  
déjà ~~en~~ <sup>à</sup> l'assurance de l'intérêt-généreux, que Vous prenez au fort  
des opprimés <sup>ainsi que</sup> (de la protection bénicissante, dont Vous avez en la  
grâce, d'appuyer leur juste cause), c'est donc un devoir sacré et agi-  
able que nous accomplissons, en Vous exprimant notre <sup>chaude</sup> reconnaissance  
de Votre humanité envers les souffrants.

Monsieur le Consul-général ! Vous <sup>connaissez</sup> sans doute les in-  
trigues et foudres ménées, que la malice des agresseurs a su provo-  
quer, pour tramer cette affaire en longueur, pour en entraîner la  
liquidation <sup>O & qui sont assez que trop bien</sup> afin qu'elle tombe en oubli; & Votre pénétration aura  
découvert les calomnies et persécutions employées pour prolonger  
l'agonie des réclamants; Votre cœur philanthrope et généreux aura  
géri et entendu à l'aspect de tant de misères, de tant de souffrances.  
<sup>Vous n'ignorez pas qu'une</sup> <sup>tristes</sup> Une trouuelle calamité est venue <sup>accabler</sup> les malheureux Jraétils,  
de Saffet en suite de troubles survenues en Syrie. Les Druses du  
Hauran & les Arabes des alentours ont incendié le quartier des  
Juifs de cette ville le juin dernier <sup>ont commis</sup> <sup>verbale</sup> commettant des violences et des  
infamies, que la plume repugne à retracer, en dérobant aux in-  
fortunés le peu de propriété, qu'ils avaient <sup>sauvés</sup> antérieurement  
& qui devaient à la charité de leurs coreligionnaires de l'Occident  
les réduisant au dénuement le plus complet et les forçant à quitter  
abandonner leurs foyers pour sauver la vie. Les cris déchirants de  
leur détresse ont retenti par tout le monde civilisé, et leur  
misère <sup>achève</sup> a éveillé de bien vives sympathies.

Nous faisons donc nous adresser à Vous Monsieur le  
Consul-général, comme le représentant d'une nation, dont la générosité  
et le cosmopolitisme <sup>magnanime</sup> ne sont jamais démentis, en Vous présentant suppliant  
avec instances de veuvoir ne point perdre de vue les justes réclama-  
tions des malheureux Jraétils de Saffet, <sup>mais d'insister auprès du gouvernement</sup> <sup>de soutenir leur prétentions</sup>  
<sup>Egyptien</sup> & le concourir à ce justice leur doit finalement rendue.

La voix des opprimés <sup>naine</sup> est trop faible pour pou-  
voir pénétrer jusqu'à <sup>des</sup> Vous, Monsieur le Consul-général;  
mais nous nous flattons <sup>de</sup> que la notre n'a pas été entendue;

447

d'autant plus que c'est la cause sainte du malheur, que nous avons été plaidé, et nous sommes persuadés, <sup>de ce</sup> que le malheur des Israélites de Saffet, la justice de leurs réclamations, ne ~~veut~~ soient des motifs assez puissants <sup>après de vous</sup> pour vous incliner à les protéger efficacement.

Daignez donc, Monsieur le Consul-général, exaucer nos instances, vous voudriez relever de la poussière une <sup>population</sup> nation, si ignominieusement insultée; Vous voudriez prendre la belle tache de vous constituer le défenseur du faible, le protecteur de l'opprimé. En <sup>concedant à</sup> accomplissant nos vœux, l'humanité secourue par votre <sup>coopération magnanime</sup> contient généreuse vous comblerait de ses bénédictions, vous nous en imposeriez une gratitude éternelle; mais votre plus douce compensation serait la conviction satisfaisante, d'avoir réhabilité des infirmes, qui sans votre protection seraient réduits à une position désespérée.

Puis nous imposeriez une grande obligation, Monsieur le Consul-g.<sup>me</sup>, de vous bien faire aviser la réception de cette lettre, de nous faire communiquer les négociations que vous aurez entamées et les résultats que vos démarches ne manqueront point à provoquer.

Agreez, Monsieur le Consul-g.<sup>me</sup>, l'affurance de notre considération la plus distinguée, et de notre dévouement les plus particuliers.

N<sup>o</sup> 118.

Amsterdam ce 3 Kistef 5599.

A Messieurs le Président & les Membres du Consistoire Juiféite du département du Bas-Rhin

à Strasbourg

Messieurs!

~~R~~ous avons l'honneur de vous donner communication, de ce que, lors du voyage dejour du fouriégné dans votre département l'été passé, nous nous sommes occupés, d'y introduire la Réunion établie par nous en faveur de nos coreligionnaires indigents de la Terre Sainte appellée <sup>la</sup> ~~prophétie~~ <sup>en Palestine</sup>, & d'y collecter des suffrages pour une subscription annuelle, destinée à dédommager les pauvres Israélites <sup>des pertes</sup> des donatons <sup>à inscrir</sup> <sub>unies</sub> autrefois aux livrets ~~des~~ missionnaires dépêchés de la Terre Sainte (en 1818) &

des inscriptions faites dans leurs livrets, où que ces dépeches de tels missionnaires  
ont été entièrement abolies par notre intercession.

Pour faire à l'effet de faire représenter les intérêts des Juifs indigents  
en Terre Sainte auprès des Communes de Votre département, pour faire  
occasionner la promulgation de la loi <sup>Réunion établie par nous en faveur des pauvres juifs de la T.S. au 1er Janvier 1885</sup> et pour faire exiger  
la tenue des cérémonies annuelles, ainsi que des ayyat de l'yr. 3<sup>e</sup>  
et de 2<sup>e</sup> Yr et des autres offres des dédiées aux pauvres de la Terre  
Sainte; en vertu des pouvoirs <sup>mis en</sup> nous transmis des Communes ju-  
daïques de la Terre St<sup>e</sup>, nous avons établi dans Votre département,  
comme dans les autres pays de votre région administrative, une adminis-  
tration régulière des deniers dédiés à la Terre Sainte, à la tête de la-  
quelle nous avons confié en qualité de Recueurs-généraux  
au département du Bas-Rhin, les anciens Gabbaim, Messieurs  
Joseph Levy et Isaac Weill de Votre ville en leur nommant comme  
président ~~Abraham~~ <sup>Abel</sup> Grand-Rabbin & membre de Votre  
Consistoire Monsieur Arnold Aaron.

Veuillez bien, Messieurs, bienveillants et officieux, dans  
leurs opérations pour la cause de bienfaisance, qu'ils représentent  
et leur faciliter l'exécution des devoirs pénibles de leurs fonctions  
bonavies.

Agreez, Messieurs, l'assurance de notre considération  
très-distinguée & de notre devolement tout-particulier

N° 119.

Amst 20 Novembre 1888

Mons<sup>t</sup> Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas

à Beyrouth.

Nous vous réponduons à la lettre que nous avons eu l'honneur de vous offrir  
en date du 8 Octobre, dont nous confirmions le contenu. Vous en  
recevez l'avis de ce que nous avons de nouveau donné l'ordre  
à M<sup>r</sup> Levy de Transmettre <sup>par la poste à Paris</sup> à Marseille de vous enoyer  
pour notre compte et à notre disposition une somme de 1800 Piastres turques  
en groupes, pour dont vous vous aviez chargé de soigner la distribution  
conforme à une liste, de laquelle vous trouvez la copie au pied de cette lettre.

Nous devons vous faire remarquer, que nous venons d'être informés de ce que vous aviez accepté un arrêt sur la subvention, que nous avions destinée à Mr. N. S. Coronel. Nous vous répétons encore, absolument, que sur les fonds que nous vous transmettons pour en assurer la distribution, nous ne pouvons tolérer aucun arrêt de qui que ce soit; par conséquent vous voudriez faire liquide ce que nous avons destiné à Mr. N. S. Coronel, et <sup>voulez obtenir</sup> refuser à l'avenir d'accorder aucun arrêt ~~par nosmains~~ logique de la liste Vages page 396.

Nous avons l'honneur, de vous réitérer l'affurance de notre considération très-parfaite

" No 120 On s. in Portugiesische Gemeinde in Jaffet Anst. 2 Kistof 5599.  
 " " 121. " " " Hebron  
 " " 122. " " " Tiberias  
 " 123. " " Gemeinde Hassidim Wallner in Tiberias  
 " 124 " " " " Russia in Tiberias  
 " 125. " " " " in Jaffet  
 " 126. " " " " Habitat in Hebron  
 " 127. " " " " der Rabbins Israel Ascanau in Jerusalem

" No 128. Anst. 6 Kistof 5599

Lorenz J. W. Kann Wolffson  
Frankfurt a. M.

Ist falso in Cosa mich so sehr auf mein Aug bestimmt vom <sup>30</sup>  
Beginn, wo wir ist Jaffa fl. auf dem Roengswarter Lest.  
Zum geringen Vermögen p. m. DR. und sonstige Lohn Abs. Reis in Zelle für  
die mir angehören ob mir nicht von der Gemeinde Veits Hochheim nach  
jüdische Unterhaltung sind. i von f20, zugesammengesetz, was ich Ihnen  
nich überreicht mindest Drei für die "Kain" unterhalten, Sincere ift mi  
wiederholte mir hier Reis das f20 meistens zwei jahre in  
Offenbach besorgt werden sage, in meiste ein Drei bis vier, ffor Lin.  
auf dass ich hier mit Gailan zu wollen ob ihm f20 5595  
nicht genug f20 darf sagen in Offenbach für die Ge-  
meinde Veits Hochheim als Unterhaltung sind zu verantwoort  
werden sind, wobei Hoffnung, dass Unterhaltung, falls welche  
nich nicht unterhalten werden, nachgefordert zu erhalten.  
Ich wünsche Dir sehr eine der gewünschten Reisekunst und bitten  
Dir umwürdigster möglichen zu unterstützen.

Hausfertigung soll und wünschen

o N° 129

Amst<sup>m</sup> 4 kisler 5599

Den Haer L. de Beer te Utrecht

- |             |  |   |
|-------------|--|---|
| " N° 130    | 8  | Herrn Kaufmann Wormser zu Karlsruhe                           |
| " N° 131    | 8  | Herrn Abtm. Kreis in Zell zu Hanzburg                         |
| " N° 132.   | 9 kistew 5599  | Herrn Oberkabiner zu Strasbourg<br>zu Hebr. Cpiabach fol. 118 |
| " N° 133.   | 10 kistew  | Den Heere L. Symonets London                                  |
| " N° 134    | 8  | To Lerie Salomons Esqr London. Hebr. Cpiabach<br>fol. 119     |
| " N° 135    | 12 kistew  | Herrnen Gabaim des H.L. zu Maintz Hebr. Cpiab. fol. 119       |
| " N° 136    | 8  | Herrn L. Mooy Gabbai holl zu Vreden<br>Hebr. Cpiab. fol. 120  |
| " N° 137    | 8 kistew<br>abgeschrifft 13 8 mit Krittung                       | Herrn Dr. Rothschild Gabbai zu Grevenbroch                    |
| " N° 138    | 11 kistew<br>abgeronded den 13 <sup>de</sup> deer met Krittantie | Den Heere J. van Coppel Gabbai t.<br>Oud Beyerland            |
| 108-<br>139 | 9  | enstaet m 5 kistew<br>22 Febr. 5579                           |
|             | A. Lasson Esqr   |   |

ל. בָּנְצָבֵן דָּבָר אֶתְבָּרְאָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה

London 12/200  
Decr 16<sup>th</sup> 1813

I have your favors before me of the 1. & 13 instant to which I now reply, am sorry your letter of the 13<sup>th</sup> has not conformed the expectation of the preceding letter respecting your recovery hope this meet you now in good health — In fact last we had already received the intelligence of Sir Moses' intention going to the Holy land I hope he is prompted from religious future only what you state from Baron Salig — I also rec'd an account from Rabbi Israel that the party had come to an understanding and with Rabbi Salomon upon condition that he recalled Baron Salig from his present mission which Rabbi Salomon refused doing, therefore the statement as to a total settlement is a false report from R. Salig for his private ends it seems the same party has also informed you that few families of the former Jews are remaining in Soffat I must inform you that all the Chassidim of Soffat remain there and would not leave the place even the late Rabbi Gordon megolios would not take any other domicile as he reserved a place that caused him so much

411

so much exertion and expense for so many years he would not  
desert the first money that was sent thro' Beratlel soon  
in the Holy Land nine months after it was sent, and the  
Governor Pens had a very small share indeed, as no instruction  
was sent out how the money should be shared exclusive  
of which a great share was detained by the Bank for debts  
you ask me if I rec'd any money from the London  
committee lately I answer No you are aware how little  
my personal exertions could effect by a committee  
were the minutes of their meetings are always a blank  
letter, what could a correspondence effect? I did  
write to the President and he answered me he wished me  
success with the new one I established in London and  
the money I allured<sup>d</sup> from the Country! soon after this  
letter from the president you favr me<sup>tho you were off</sup> with a  
copy of the resolution I would like to be informed if  
the resolution is also meant for my subscribers tho' I  
obtained personally, and was only to be paid to me  
but I must observe if you my friend had accepted  
the Treasurership when I was in London or if you had  
not left the committee our poor Brethren in the  
Holy Land would have had less suffering in the  
damefull delay of their poor pitances from London

I am sorry to see the proceeding of the Portuguese  
in their endeavor to undermine the Religion of our  
forefathers, a set of ignorances have the impudence  
to alter the mode of prayer that was instittuted by the  
members of the great congregation among whom were  
several of our holy Prophets yea

Please to make me Credit  
for the money of Raphael  
against my Postage and  
your number of the Prospectus are in yet

<sup>140</sup> Aaron Goldsmith Post  
London

Dear Sir

It is long since I had the pleasure to hear from you, I  
hope your dear family are in good health, I still do all I can  
for our poor Brethren in the Holy Land, By the By I see you down  
in my London Book & as debit for 3 years subscription may  
is such correct? if so please to inform me and I will  
advise you whomever has the same, may remember me to your  
Brother & Sisters yours very truly

15 kislev A.M. 5599 Herrn H. T. Cahn in Bonn  
sie H. Opibuch fol 120

- " n° 142 ♂ Herrn T. M. Kohn in Frankfort fm
- " n° 143 ♂ Herrn Ph. A. Lohr in FB. fm
- " n° 144. 17 kislev an den Rabbinar Abm. der Beerdigung in Saffet  
Herr. Opibuch fol 121
- " n° 145 ♂ Den Fleere L. van Emde te Wageningen
- " n° 146. ♂ Den Welverraad. Heer M. Lovenstamm Pape Rabbys te  
Rotterdam

" n° 147. Den Fleere L. van Emde Amsterdam 18 kislev A.M. 5599

Aan de Wel Edele Fleeren  
Parnasjyn der Portugesche Isr.  
Gemeente alhier

Wel Edele Fleeren!

Wij hebben de eer UWd. hieringesloten ter intage te doen te komen  
twee documenten of acten van de Hakamim, Rabbinim & Memunim van de  
Israëlitische gemeenter, Zoo wel Sephardim als Ascanim van de Heilige Stad  
Tebaris, die wij deze week ontvangen hebben. Lynde de 1<sup>e</sup> van de maand Hessvan  
des voerl. Jaars (A.M. 5598) en wel het duplicaat van een Zeds vroeger ontvangene  
akte van denzelfden inhoud, strekkende ter intrekking en vernietiging der  
volmagt door den Welverraad. geramentlyk. vroeger aan den Pr. Elechiel  
Eliaser Abualafia gegeven, om als Seliah voor de Oorom. H. stad vondt tekein  
te & met den last aan ons om hiervan aan alle gemeenter, waarbij dezelve nog  
niet als Seliah opgetreden was, kennis te geven; aangedien als nu dat dezelve  
Pr. Abualafia bij UWd. Gemeente reeds zyne tending volbracht had, onder  
wij het buiten onre roeping om UWd. hierwan kennis te geven. Intusschen  
echter ontvingen wij nu de 2<sup>e</sup> acte bovengem. van de maand Elul J.L. waarbij  
de kennistelling der oorom. intrekking en vernietiging algemeen wort verlangt,  
en wel ook van die gemeenter, waarbij de genoemde Pr. reeds als Seliah ge-  
geert heeft & houdende tevens kennistelling van de magtiging en  
afzending eens andere, Seliah met name Raphaël Hacobra, Arsi, Zoo  
vinder, wij het van onre pligt UWd. de beide acten voorm. te ooc. toekomen, met  
verzoek om na intage en na van de inhoud te hebben, nota genomen, onre  
dezelve te wille terugzenden. Terwijl wij ~~onre~~ onre ondertoevoerhing  
van Heil en Zegen, de eer heiter UWd. van onre hoogachtung te verheeten.

De President der Petidim en chmarcalim der Israëlitische gemeente,  
in het Heilige Land reside. te Amsterdam.

" N° 148 20 kislev 5599 Herr Parnasjone der Freil. Gemeinde zu  
- Hetr. Capitulc f. 121 p. 2 Hamburg

" N° 149 17 kislev an Herrn E. J. Holländer einnehmen i.  
Hetr. Capitulc f. 121 p. 1 altona

" N° 150 17 kislev Monsieur Moses ben Simhon Livorno H.C. f. 122

" N° 151 On Wellecken Herr J. M. Rosenk  
t Wageningen Hellecke Heer !

Met verbazing verneem uit den heden ontvangenen brief van onzen vriend den Heer L. van Enden dat U.W.E. uers by expiratie van het voorige halfjaar geweigerd heeft, deszelfs gewone vrywillige Contributie ter ondersteuning ~~van onszel~~  
arme geloofsgenooten in't H.L. te betalen, en dus thans een vol jaar verschoven,  
is waarvan U.W.E. deficteerde te betalen.— Deserentelyk heb ik oortaat over  
der Heer van L. voorn. ontvinden te zijn dat hy mij om U.W.E. eer te sparen  
zulks niet eerder medegedeeld heeft, vermits indien ik zulks geweten had  
ik de eerste gelegenheid had, toen ik prima juli 't U.W.E. in de diligencie ont-  
moette, U.W.E. mondelings hierover te onderhouden, en ik houde mij over-  
zekerd dat U.W.E. het mij mondelings niet zoude geweigerd hebben, daar ik  
alsdan met meerder nadruk er over gesproken had, Schriftelyk echter is 't  
mij niet moegelijk allesten papiere te brengen, dan alleen dat die armen  
in de bedroevreste staat van armoede en ellende zich bevinden, en nog  
met vele onheilen te worstelen hebben, dat dus ieder geroeg lig harts welijns  
pligt behoorde te bedeffen, 't Opperreren, dankbaar te zijn voor den betere  
staat van tydelijk weligen waarin hij verkeert, en ten minste moet men toch om zulks  
te belonen die armen in ruime mate van 't zyne bedoeien en voorzeker niet  
eene jaerlyksche bijdrage, die men zeeds t'even jaaren gedaan heeft en wel in  
staat is voortte houden, ~~alle~~ intrekken.

Tenslotte Wohl. gij loutet aan die armen een groot radicaal door dese intrekking,  
en aan uzelven geen voordeel doen, en als vriend leg ik U.E. dat vooral indien men  
reeds die jaaren des ouderdoms bereikt heeft, behoort men na des overkant te lijen en 't  
daen en later te verbeteren, maar niet nog te vergroteren, door weldaden en aalmachten intrekkien; ik hoop dus dat U.W.E. bij wetenis mijner berichtte, deseze nu te doen, dat  
en ook vader continuieren. Waarmee de eer hebbe enz.

N° 152 Amsterdam 26 Kislev 5599

Den Heere L. van Emde Gabbar te Wageningen  
 Antwoord op deszelfs missive van dezer, en hebben hem teruggeroepende twee  
 halfjarige kuitantien voor den Wether J. M. Rosenk a Coar, om detselver  
 nogmaals aantevorderen.

" N° 153 27 Kislev Den Welbergaarden Heer M. Schreiber Opperrabbijn  
 te Pessburg

" N° 154 Messieurs de Rothschild frères à Paris Amst<sup>r</sup> 17 December 1838  
 Messieurs!

Nous avons l'honneur de vous accueillir la réception de votre très honoré  
 lettre du 1<sup>er</sup> Nov: nous finissant deux obligeants lettres de recommandation à  
 M. et M<sup>me</sup> les Comt's Généraux de France et de Russie à Alexandrie au  
 fauor de nos malheureux coreligionnaires dans la Terre Sainte.  
 Permettez nous Messieurs de nous exprimer nos rémerciements les plus  
 cordiaux et toute notre reconnaissance de votre charité qui a daix  
 à cela nous accordé encore plus que nous n'en avions demandé et  
 persuadés que nous serions de l'avantage qui s'ensuivrait à nos saint  
 coreligionnaires dont nous aurons à cœur de vous prévenir Messieurs  
 aussitôt que nous en aurons connoissance. nous prions Dieu qu'il vous  
 en bénisse & vous récompense de sa bonté inapppable.

D'après notre note nous vous avons débité le 1<sup>er</sup> Nov:  
 à Marseille de f 5144:30 pour 5134:65 contre nous vous avons crédité de nos  
 réunies à Mess<sup>r</sup> Rong de Fraisinet & C<sup>ie</sup> à Marseille le f 10144:30  
 pour 10126:30

Dépuis ces échéances nous aurons certainement avisé qu'il nous aient crédité  
 pour n<sup>e</sup> de f 245:85 30 Nov: pour solde le compte à notre favur de ce  
 jour: maintenant nous avons l'honneur de vous remettre inclusif f 2000  
 20 de Q<sup>r</sup> promys de T<sup>r</sup> C. Willard dont il vous plaîtra d'épicer le  
 nécessaire à notre crédit. En même temps nous venons d'être communiquée  
 la pert de M<sup>me</sup> le Grand Rabbin de Troybourg M<sup>me</sup> Moïse Schreiber de même  
 à la Terre Sainte la somme de f 561:36 courant de Vienne qui le fit fier  
 Grand Rabbin a payé à votre honorable maison à Vienne pour nous le  
 prévaloir suivant les quittances incluses: 1<sup>re</sup> B. Nov: de f 304:27 le 27 Nov:  
 Nous ne croyons donc faire mieux que de vous <sup>obligement</sup> f 561:36 interroge  
 les adroiter & vous airez bien la bonté de nous en créditer au moins des paravans  
 Des restes nous prions Messieurs d'agréer l'assurance renouvelée de  
 notre considération distinguée. Nous espérons ne pas vous importuner trop  
 en vous réitérant notre demande pour un petit extrait de votre ouvrage 1837  
 jusqu'à la fin de ce mois & vous priant de bienjurer à chef notre qualité  
 pour pouvoir auquel nous légitimement.

" N° 155 30 October 1839 - Dear Mr. Deere B. Dushnitz te Leeuwarden

" N° 156 Messieurs de Rothschild frères à Paris 18 December 1838

Par la présente nous voulons vous confirmer Messieurs notre lettre d'hier par laquelle nous avions l'honneur de vous remettre / 200 francs de X. Willard à Paris au 20 ce et 2 quittances de Monsieur L. M. Rothschild à Vienne custos de 1561 : 36<sup>e</sup> à Vienne, pour nous à crediter & dont nous vous prions Messieurs, de vouloir bien nous accorder la réception.  
Et en vous offrant

K  
K  
K  
K  
K  
K

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

416  
Mess<sup>r</sup> Briggs & Co No 157

Amsterdam 18 Decr 1838

Alexandria

Gent<sup>m</sup>

In reply to your favor of the 14<sup>th</sup> instant you may  
best thank<sup>s</sup> for your kind attention respecting the  
affairs of which we were ~~not~~ <sup>after</sup> advised soon after our  
letter was despatched to you, <sup>that</sup> the money had <sup>been</sup> ~~had~~  
applied for the intended purpose,  
in answer to your recommendation of Mess<sup>r</sup> Helberough<sup>d</sup>  
of Beyrouth in remitting through them the charitable  
collections for the Israelite congregations in Palestine  
at Jaffa or Commission<sup>d</sup> we now avail ourselves of the  
recommendation, and advise at the same time that  
we have drawn on Mess<sup>r</sup> Helberough & Co for <sup>Spanish Piaster</sup> ~~Bankers~~  
(Colonnati £300) for the account of your house  
for which we have credited you for the above amount  
~~and can be~~ <sup>forwarded</sup> drawn for at sight, ~~the Bankers~~ <sup>one Month</sup> de Rothschild  
Brisco Paris, and we herewith annex our letter of  
to Mess<sup>r</sup> Helberough & Co which you will please  
to forward and by all means to honor the Bill drawn.

Gent<sup>m</sup> of Decr 1838<sup>th</sup> Second  
we have noted your wishes respecting Travellers  
to the Mediterranean Alexandria Egypt & Syria  
and are happy to forward your views <sup>we are</sup> ~~gentlemen~~  
<sup>which we do not know if you may by remitted Cash or by drawing on you, we at all events</sup>  
make this our small first essay to see how this method operates in regard to the Exchange etc, and

158<sup>th</sup> Mess<sup>r</sup> Helberough & Co  
Beyrouth

Gent<sup>m</sup>

We have the pleasure to advise you that  
we have drawn on you for Three Hundred Spanish  
Piaster, Colonnati £300 at three days sight in favor of  
Rebbi Israel Ascanase of Jerusalem, for account  
of Mess<sup>r</sup> Briggs & Co at Alexandria which we hope you  
will honor. Please Gent<sup>m</sup> your ob<sup>d</sup> Compt<sup>r</sup>

" 159 A. Samson Esq<sup>r</sup> London Anst. 11 Thébath 5599

" 160 A. Monsieur P. Murius' à Colmar 18 Thébath 5599  
Leb. Cop. bue f. 12A

" 161 Glen Welldele Heeren M. Ereckfield & Sonne te Rotterdam 16 Thébath  
Leb. Cop. bue

" 162 B. J. Bassel in Deutz 22 Kieslaw  
Leb. Cop. bue f. 122

" № 163. Anst 7 Janvier 1839

Messieurs les Rothschild Frères à Paris

Messieurs

Notre honoreé du 3 court nous est délicatement parvenue et nous  
nous avons reçu avec plaisir que Vous vouliez bien nous faire ouvrir notre compte  
d'qu'en même temps vous nous communiquerez le résultat des quittances de  
votre maison honoree de Vienne au montant de f 561. 36. Convention off

Par la présente nous avons l'honneur de vous aviser, qu'en conséquence d'une offre antécédante à nous faite par Mess<sup>r</sup> Brigg off à Alessandria, nous avons commandé cette maison de se prévaloir sur Vous, Messieurs, du montant de f 300. portes, desquelles nous avons tiré sur leur commandite à Beyrouth Mess<sup>r</sup> Kilbee Hough off, pour être payées à notre ordre à Jérusalem. Veuillez donc Messieurs, honorer leur traite au montant de f 300. à Beyrouth au débit de Notre Compte.

Le motif de cette opération était de l'un côté pour pouvoir transmettre ces f 300. le plus promptement possible sur le lieu de leur destination et nous étions dans le doute, s'il y avait un bâtimen<sup>t</sup> en partance immédiate à Marseille; de l'autre nous avons désiré pouvoir faire cette remise sans nous servir de l'intermédiaire de Mons<sup>r</sup> Pietro Lauretti à Beyrouth.

C'est encore à notre satisfaction, que nous venons, Messieurs,  
vous présenter ci-inclus la copie d'une offre de Mons<sup>r</sup> le Comte Medem  
l'Envoyé de Russie à Alexandrie datée du 23 Novembre de ce sujet des  
demanded, que nous avions adressés audit Consulat général, dont nous devons les dispositions favorables à votre recommandation primitive à Mr.  
de Laurin, dispositions, qui sans doute prendront plus d'effort à notre égard  
de la part de Mons<sup>r</sup> le Comte Medem, en suite de la recommandation et  
bienveillante, que vous avez bien voulu nous faire parvenir dernièrement.

et directement adressée à ce haut fonctionnaire. Nous lui avons été espé-  
dié cette-ci dans l'intervalle; et nous avions, Messieurs, à vous en remercier  
sous les assurances de notre reconnaissance bien chaude.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous offrir nos  
compliments respectueux

¶ Dan: Amst  
P.S. Avant l'expédition de la présente nous nous étions favorisés par  
votre honoree du 6 Courant où nous trouvons l'absent de M<sup>e</sup>, de l'ami  
dernière auprès de vous, et vous remercions de votre bienveillance  
à l'égard des malheureux desquels vous avez bien voulu nous charger  
de nous assister à représenter les intérêts. Le décompte est en cor-  
rige parfaite à nos livres à l'exception du poste de votre émission pour  
M<sup>e</sup> à Mespier, Rouen de Traissinet le 2 Mars  
de f 4000, que vous nous debitez à f 3975, poste, qui selon notre lettre  
du 6 Novembre nous avions parté ~~f 3980~~ <sup>à 3/8% perde</sup>. A révision exacte nous avons,  
cependant remarqué, que les ~~5%~~ que vous avez y calculez, furent en <sup>l'intérêt</sup> au  
bien d'être à notre debit, ce qui fait résulter la différence de f 10. Selon  
nos principes religieux cependant c'est aussi contraire de calculer des  
intérêts en <sup>l'avantage</sup> qu'en notre debit; par conséquent vous vaudriez bien  
nous permettre de faire figurer les f 10. de différence, provenant du calcul  
d'intérêts, comme donation de votre part aux pauvres jacobites en  
Terre Ste<sup>e</sup>, afin de conformer nos livres selon vos données.

¶ N° 164.

From Amstein & Efectos

Amst & F. Janvier 1839.

Wien.

¶ Ihr wacker Bezugspunkt auf <sup>meine</sup> Rechnung am 3. Mai an J., was mir mit  
vergessen, die Ihnen andere jährlich übergeschrieben

Contra Mr. f. 350,- 7 April of K. Haengewarker Costi  
und andere 29 März

Contra Mr. f. 175,- 27. 3. of C. in Coupons

Contra Mr. f. 425,- unter Beifall der Fassung eines Fälligfall im Conto,

419

die Gouvernir für Generalien auf meine Veranstellung auf sie gesammelt wurden, in folge  
dass ich Mitteilung über das Handlungsspiel des Herrn Raphael d'essa de Ricciotto  
und die seine Bedeutung nachfolgen zu lassen, sondern die meinen Interessen zu  
Hilfe; fahr ich der Herr. Herr sind auf mitzuhören, daß ich die gewünscht mög-  
lichste Nachprüfung desfalls voraussetzt habe, die, die Natur des Dinge  
gründlich, mit ausführlichem Materialien und so manchen Dokumenten zu  
so sehr in den Längen gehen. Das Republicat darüber war ein ganzlich bestreitbare  
offene Anerkennung, und ich batte Ihnen meine unbefriedigende Meinung auf  
Meinungen entgegenzusetzen, die auf Geltung, die zu mitschuldigen Zwecken befunden  
wurden, nicht in Einklang standen zu lassen.

Die <sup>nunmehr</sup> neuesten Aufsagen führte mir M. Michel Charge d'affaires in London,  
M. Ritter Gaspar Testa, einem 5 Decr. n. J. die Gewissheit, dass die mitschuldige  
Mitteilung gründlich zu lassen, ob man auch in folge der Lücken oder des Verschusses  
Beweise einzugeben, Einwendungen, die Geltung der vorliegenden Fakten, d.  
offizielle Abstreitung und auf ganzlich ohne Aufschluss zu sein. Dennoch  
wurde der Verdacht in die Verantwortung der Behörde Ihnen bestimmt,  
zu erledigen, und ich rief mich dafür, mir zu liefern, bis zu dem Zeitpunkt der Ihnen  
fürstliche Abstreitung f. 425 £. Wurde ich auf diese zu untersuchen,  
und die Ihnen (manchmal) gewollt habe mehr aufzufordern zu wollen.

Einmal mit ausreichendem Raum für die gleiche Zeit den Beweis zu führen  
wollten, eine Zahlungsauftrag oder Antheilung unter die Ihnen in dem 29 März n. J. den  
Siedler London f. 125 - a. 27 April of M. Hoenigswarter bestie,  
wodurch als Belegung zum Aufbau eines unbefriedigenden Beweises in Smyrna  
an die vorherige F. 125. Fazit muss hier Ihnen die Meinung aufzutragen  
der aufgestellt.

Wohlgefallen Ihnen Ihnen meine Anerkennung in verhülltem Zustand zu  
zeigen und habe den Ihnen auf Ihren Gesuch hinzuwill zu empfehlen

### Ergänzung

" No 165. Antrag des Geheimen 18. Febr. 1789. Thibet 1899  
Aufsichtsmeister Herrn Oberkellner & E. Oppenheim Gabbain Colelow in Mainz H. Capit. 124

" No 166 Herrn E. L. Oppenheimer & einnehmen zu Flößdorf

- " N° 167 Herr J. M. Kann in Frankf<sup>ur</sup>t am Main 26 Februar  
 " N° 168 Herr Wolff Lipmann Hamburg  
 in Fürth
- \* N° 169 Herr A. Reiss in Tell bei Wurzburg

N° 170.

Amst<sup>er</sup>dam 25 Februar 1899

Messieurs le President, et Membres du Consistoire Israélite  
 de la Circonscription de la Gironde

Messieurs!

séant à Bordeaux

en sujet des legs de 1600. fait par feu Mr. Abn Lopez Dias  
 en faveur des Juives Israélites de la Terre Sainte;

Honorés par Notre Lettre du 31 Octobre passé, par laquelle Nous  
 vous prions de nous faire transmettre les copies des pouvoirs  
 dont nous sommes investis pour recevoir les quêtes, dans le legs  
 en faveur de toutes les Communes Israélites de la Terre Sainte; —  
 à faire certifier ces copies par les Membres de la principale adminis-  
 tration de la Communauté Israélite de cette ville-ci et à faire  
 légaliser leurs signatures par Mr. le Consul français; — nous  
 avons l'honneur de Vous faire remarquer, que depuis une longue  
 série d'années pareille demande ne nous ait pas été adressée  
 que notre autorité à cet égard n'était non-seulement plai-  
 ment reconnue par les diverses Communes donatrices de notre rayon  
 administratif et des Communes intéressées en Terre Sainte, mais encore  
 par les Gouvernements et fonctionnaires publics, auxquels nous étions  
 portés à entretenir des relations d'affaires pour le bien de nos  
 biens chétiens infirmes. Veuillez encore considérer, que ce  
 en quelque sorte,  
 serait nous dérober nos qualités et exprimer une certaine  
 soumission à l'administration israélite de cette ville, que nous  
 serions forcés d'appeler à certifier nos copies; ça en outre il résulterait des  
 difficultés considérables & inévitables à faire légaliser les signatures  
 hébreues par Mr. le Consul français. Ces motifs nous ont engagés

421

à nous dispenser de suivre vos impositions, Messieurs, cependant pour faire satisfaction avant que c'était en notre pouvoir, à vos demandes, et enfin pour vous donner la conviction positive, que tous querres, dons et legs devant pour les franchises suffisants en T. & S. l'avaient de droit nous être remis, et que par la rémission à notre administration <sup>provenant de notre rang administratif</sup> <sup>vous nous déchargez de</sup> responsabilité ultérieure; nous avons l'honneur de vous accompagner ci-contre (les originaux des pièces de conviction suivantes, favoris:

1. Procuration en forme de la Commune des Séphardim à Jérusalem et des Communes des Pierussim à Jérusalem, à Saffet, datée du 20 Tebeth 5587.
2. Lettre de l'époque d'une procuration renouvelée de la Commune des Séphardim à Jérusalem, datée 1 Adar 5590.
3. Procuration de la Communauté des Séphardim à Saffet datée Medio Adar 5590.
4. 5. Deux procurations des Communes Ascanathim <sup>Saffet</sup> et de Saffet et de Tiberiade, datées 29 Sivan et 1 Tamuz 5580.
6. Procuration de la Commune de Séphardim à Hébron datée Chabat 5590.
7. Procuration de la Commune de Séphardim à Tiberiade datée Iyar 5580.

Persuadés que nous sommes de ce que ces documents originaux vous fournissent les garanties requises, nous venons vous proposer de recéder, Messieurs, d'employer nos moyens pour obtenir la liquidation du legs en question et par là de contribuer à fournir une subvention destinée à ces malheureux, qui se trouvent sous le fardeau de la misère la plus criante. Fait à Haïfa, Après vous être servis des documents ci-inclus, vous voudrez, Messieurs, nous les faire remettre immédiatement et agréer en attendant l'assurance renouvelée de notre confédération pris-distinguée.

Fait à note si la connaissance de ces pièces laissait encore un vide à notre conviction de notre intégrité et dévouement personnel, nous invoquons notre demande de vous faire transmettre ce fonds, laissant

22

à vous de faire paraître à ces aux intérêts de la manière, que  
vous jugerez la plus efficace pour suivre la volonté du testateur.

N° 181.

Amst 13 Janvier 1839.

Monsieur Pietro Laurella  
Vice Consul des Pays Bas sc. &c. &c.  
à Breguath

Nous avons eu l'avantage de recevoir ~~en tout temps~~ vos  
honorés des 30 Octobre & 5 Novembre 8<sup>e</sup>, à laquelle la première desquelles  
vous nous avions fait savoir nos remarques par Mons<sup>t</sup> Alphonse.  
Nous avons appris avec plaisir l'arrivée à Breguath de notre  
envoi de 3450 piastres portes et nous attendons votre avis de  
la distribution. Dans l'intervalle, le nouvel envoi de \$ 1800  
vous sera parvenu et nous vous recommandons bien d'en  
faire tout accélérer la remise aux intérêts.

Nous sommes étonnés de ce que vous nous communiquez que  
de notre envoi de \$ 3400. les 12, 13, 14 vous manquent  
encore, mais qu'elles n'étaient pas en règle. Nous comprenons  
l'irrégularité parvenue au N° 7; mais les N° 12, 13, 14 ayant été  
désignés à des individus, nous ne pouvons nous expliquer l'in-  
régularité qui y pouvait avoir existé. Au N° 18 que dans  
votre lettre du 30 Octobre vous nous annoncez manquante, nous  
avons appris que ce fut par suite d'un arrêt sur la por-  
tion de l'intérêt, que l'argent fut accordé. Nous vous avons  
déjà communiqué que sans aucune condition nous ne  
peupsons que des arrêts soient faits sur les fonds, dont nous  
vous confions la distribution, vous voudrez donc nous  
abstenir à l'avenir ~~et nous espérons que l'affaire~~  
~~en question soit réglée à l'amiable~~.

Quant au N° 7 de l'envoi de \$ 3400, au cas qu'il n'aurait pas  
encore été payé selon nos dispositions antérieures, les \$ 103.  
pourront être payées contre ~~des~~ quittances signées au Rabbin  
Abraham Dow Beer d'Avez, Hirsch Lippmann & Eliak

4215

Hénoch Abraham, Salomon Loeb, David Aria, Israël Margoulies décédé, et dans son <sup>choix</sup> la coignature du Rabbin Jacob n'est plus requise.

Aux N°s 11 & 12 de notre envoi de ₣ 3450 la coignature du Rabbin Israel Avanari n'est plus requise, mais les autres trois Rabbins désignés pour la coignature le N° 7 des ₣ 3400 doivent y signer, les ₣ 289½ pour celle de Safet et ₣ 109½ pour celle de Tiberiade.

De même à notre envoi de ₣ 1800. la coignature du Rabbin Jacob Long Bardeuki n'est plus requise aux N°s 7 & 8, pourvu que les trois autres Rabbins indiqués ci-dessus y figurent avec leur signatures. Pour le N° 7, ₣ 157 pour la communauté de Safet et pour N° 8 ₣ 75 pour celle de Tiberiade.

Veuillez bien soigner, que le paiement se fasse selon ces dispositions, si l'on ne fait pas encore fait selon nos dispositions antérieures.

Nous devons en même temps vous faire remarquer que c'est une de nos maximes à ne jamais faire des envois, avant d'avoir sous les yeux les quittances de l'envoi précédent; nous nous étions éloignés de cette maxime en considération de la grande misère constante en Terre Sainte, et nous avions expédié les ₣ 3450, avant de posséder les quittances des ₣ 3400 et plus tard encore nous avions expédié les ₣ 1800 avant d'avoir les quittances antérieures. Pour la suite cependant nous tiendrons à notre maxime, et nous vous invitons donc M<sup>r</sup> le Consul, à vouloir bien prendre vos mesmes afin que les quittances nous parviennent le plus rapidement possible.

En tous cas vous nous enverrez de votre bonté les quittances auquel vous possédez à la réception des présentes, pour nous fournir les moyens de faire de nouvelles semences à ceux des intérêts, qui ne sont pas arrivés avec les leurs. Ceux qui alors veulent par force céder en arrière auront eux-mêmes à se plaindre la perte du temps. Vous promettez également de nous rembourser.

Nous avons l'honneur de vous saluer respectueusement.

re, que  
teur.  
39-  
es Doy  
desquelles  
échandale.  
de notre  
ois de  
\$1800  
d'en  
ez que  
manquant  
ons  
ont été  
quer l'in.  
ue dans  
e, nous  
la por.  
us avoy  
us ne  
ont nous  
s sous  
fave.  
ait pas  
\$403.  
Robbins  
Elik

" N° 172

Aan de Weldele Herr, Gabbaim Kollelim te Leuwarden Anst. 28 Tebeth 5599

" N° 173.

Flern A. Fischel Herr i Lublin Anst. 28 Tebeth 5599

" N° 174

An Memunim von Hasidim Maliner in Tiberias H.C. und fne p1

" N° 175

Rabbi Israel Asinasi in Jerusalem  
Heb.C. und fne p2

" N° 176

Mont. et Benatar Anst. 29 Tebeth 5599.

Reverend general P. Bordeaux

Monsieur !

Nous avons eu l'avantage de recevoir en leur temps vos honorées des 13, 29  
 Chistev d'<sup>o</sup> et nous avons vu avec plaisir que vous ayiez réussi à faire  
 compter par Mr. Quadis un' avance de deux années. Nous vous exprimons  
 nos sincères bien chauds des beaux sentiments que vous exprimez  
 en faveur de nos frères infirmes en Terre Sainte et nous sommes  
 bien persuadés <sup>de ce</sup> que ce soit une des occupations les plus satisfaisantes  
 pour un cœur commis à et humain tel que le vôtre, que de contribuer  
 à mettre du baume sur les plaies qui les accablent. Vous voudrez  
 donc leurs conserver ces dispositions bienfaisantes et nous sauront  
 de toute occasion pour représenter leurs intérêts.

Quant au legs de 1600 laissé par leu Mr. Abraham Lopez Drap  
 aux pauvres Israélites de la Terre S<sup>e</sup>, le Consistoire de votre Cordon-  
 scription, pour se convaincre de notre vocation à percevoir les  
 legs, donations et offrandes faites en faveur de nos frères en Terre  
 S<sup>e</sup>, nous a demandé de lui transmettre ~~de lui envoyer~~ des copies  
 de nos pleins-pouvoirs à cet égard, légalisés de l'administration  
 principale de la nation israélite de cette ville et certifiés par  
 Mr. le Consul français. Nous n'avons pas voulu cependant nous soumettre  
 aux inconveniences et difficultés que cette procédure aurait en  
 pour suite, et nous avons préféré de leur transmettre les documents originaux  
 constitutifs, sauf à nous les renvoyer après en avoir pris connaissance. Si  
 cependant la connaissance de ces actes laisserait encore un vide à la conviction  
 de Messieurs les Membres du Consistoire, de notre vocation, nous vous révoquerons  
 notre demande de nous transmettre ces fonds, laissant au Consistoire de signer la

425

A. 28 Tebeth 5599  
Tebeth 5599

remise de ces fonds au lieu de leur destination de la marière, qu'il jugera le plus convenable pour exécuter les volontés du testateur.

Monsieur, n'étant pas entièrement au fait de notre compte <sup>depuis vos dernières demandes du 5.9.5599</sup>, nous vous invitons par la présente à vouloir bien nous faire délivrer extrait, que nous vous prions, de vous faire parvenir le plus tôt possible, afin de nous mettre en état d'y conformer nos écritures. Vous n'ommettez point à honfiscier au compte les f. 10. que M. Benjamin a déduit du vin.

Nous avons l'honneur de vous saluer cordialement

Quant au vin, j'ai à vous remarquer en réponse à votre demande en chiffres hébreux, que je suis assez bien au fait de la langue française pour y prononcer tout comprendre et m'expliquer. Je suis bien sensible aux désagréments que vous causent mes plaintes sur la qualité de notre vin, mais je ne puis que confirmer ce que je vous ai déjà dit, savoir que son goût est tellement aper et tranchant sur la langue, que ~~je~~ c'est à force d'amitié pour vous que je te continue à le boire malgré les rémonstrances de ma famille. C'est bien à regretter que vous ne puissiez finalement à fournir un vin Caffer d'un goût plus agréable, et je vous prie donc d'espérer que les vins Caffer que je reçois de Smyrne et que je recevais autrefois de Marseille n'ont pas eu ce défaut. Je vous prie donc de faire votre possible à remédier à cet accidént et j'espère qu'avec l'aide de Dieu vous y réussirez. Dans tout cas cependant la plainte de mon frère d'avoir reçue une nefare quoique incomplète ne peut pas s'excuser, et je vous prie, de veiller à ce que dorénavant cela ne se répète plus.

J'ai l'honneur de vous saluer amicalement

" N° 176 An Memunim von Haydum in Lepath Amst. 29 Tebeth 5599  
Tebeth 5599  
Feb. Et Buch f. 126 p. 2

" N° 177 A. Monsieur R. J. Alphonse à Beyrouth

" N° 179 Amst. 2 Fév. 5599.

A. Monsieur le Chevalier Moïse de Picciotto

Général de sa Majesté le Roi des Pays-Bas &c &c &c  
Monsieur le Chevalier ! à Alep.

Nous avons eu l'avantage d'être favorisés par Votre estimable lettre du 2 Novembre 5599, en réponse à laquelle nous journons en silence ce qui se trouve

sans réplique. Nous regrettons bien, à ne pas être en état de correspondre avec demandes, que les Rabbins et pauvres coreligionnaires <sup>d'Alph</sup> de la Syrie nous ont adressées par votre organe, Monsieur le Chevalier, où que dans tout cas la Syrie, quoiqu'elle puisse être considérée comme antipode de la Terre sainte, n'a de considération religieuse qu'en second report, et ce ne serait qu'après avoir fourni un soulagement suffisant aux pauvres résidents en Terre <sup>Che</sup> St<sup>e</sup>, qu'on pourrait songer à ceux de la Syrie. Malgré tous nos efforts, malheureusement, nous ne pouvons réussir, qu'à fournir une subvention bien inconsiderable en proportion aux exigences les plus urgentes de ceux de la Terre St<sup>e</sup> même, et nous y devons combiner toutes nos opérations. Par conséquent nous sommes dans l'impossibilité complète de pouvoir prêter notre appui aux malheureux <sup>de la Syrie</sup> qui y réclament. Du reste ce n'est que par ~~faute~~ considération religieuse, que les subventions sont accordées <sup>à nos</sup> pauvres coreligionnaires en Terre St<sup>e</sup>, et non par la charité générale, qui nous impose le devoir de nous entretenir, car au vrai, il ne manque pas d'Israélites indigents dans nos contrées mêmes, qui ont des réclamations les plus proches à notre bienfaisance.

Nous avons l'honneur de vous donner communication, que dans nos dispositions au sujet de la distribution de nos <sup>dernières</sup> ~~dernières~~ remises à Mons<sup>e</sup> Pietro Laurella à Beyrouth les changements suivants ont eu lieu, savoir :

- 1<sup>o</sup> Au N° 7 de notre envoi de \$3400, au cas qu'il n'avait pas encore été payé selon nos dispositions antérieures, les 400 piastres portes, dont il s'agit, pourront être payées contre des quittances signées des Rabbins Abraham Dov Beer d'Oriz, Hirsch Lippmann d'Elich, et Hirsch Abraham, et les signatures du Rabbin Gerson Margoulios, décédé depuis, ainsi que d'un coquinome à leur choix n'y sont plus requises.
- 2<sup>o</sup> Dans N° 11 & 12 de notre envoi de \$3450, la co-signature du Rabbin Israël Ascanari n'est plus requise, et les fonds dont il s'agit peuvent être payés contre des quittances signées des autres Rabbins, que nous avions désignés pour la co-signature; les \$289 1/2 contre quittances de ceux de la Communauté de Saffet et les \$109 1/2 de ceux de Tibériade.
- 3<sup>o</sup> Ensuite à notre envoi de \$1800 la co-signature du Rabbin Israël Bourdaki n'est plus requise au N° 7 & 8, pourvu que les signatures des autres Rabbins désignés par nous, figurent sur les quittances, pour N° 7 de \$157 de ceux de la Communauté de Saffet et pour N° 8 de \$75 de ceux de Tibériade.—

Veuillez bien, Monsieur le Chevalier, faire prendre notice de ces changements et continuer avec votre toute accoutumée à contrôler les quittances en conformité.

Agréz, Monsieur le Chevalier, l'expression renouvelée de notre plus parfaite considération et de notre haute estime.

reform E. J. Hollander <sup>Wolfgat</sup> in Altona  
Jewen Cathinae Behrend Wolfgang in Hannover  
Jewen F. W. Kulp Wolfgang in Frankfurt am Main  
Jewen P. A. Cohen Wolfgang in Frankfurt am Main

427 599

Banafestet har man sine frende!

Cong  
Gegnunstiget Pfeiler wignet mit mir die Freiheit, Ihnen nachdringlich aufzurufen, il to  
Opmundt in doppelter Formel zu verneinen, damit wir bei doppelter Unberechtigung erken-  
nen den Verbrechungen, welche Elhasen Eliakim Göbel Moserohn auf Bialestaate ver-  
wirkt in die Zeit Kastus Jerusalem, dafft, auf das israelitische Wahrheit, der  
Kombinat, auf das ein man feliges Lande aufgezeigt ist, und darum für ein beständiges  
Ihrn ist wohl bekannt, wie sehr ich, felynd angewandten Maßnahmen, die Abförderung  
solcher Kämlinge aufgegründet, und daher führt ein äußerst Vorsichtiger auf die  
Erfüllung Entschuldigung wünscht. Die Abförderung ist vielmehr einer jener  
Sittengewohnheiten, die auf die Fabrik vom Jahr 1897 in dafft alle  
ihre Kräfte und Götter wohin haben, und so kann jenen ungünstigen  
Frischluftkabinen durch geschicktes Aufsuchen einer möglichstigen  
Glaubensgenossen aufgezeigt. Das Document, welches es auf das felige  
Konto bei sich führt, beträgt jetzt eine Mayheit, und ist dann die Auff.  
sie verfallen, in sofern bekräftigen, daß man die ~~Leidenschaft~~ <sup>ausführliche</sup> Kabinen  
aufstellen soll bekannt sind. Dagegen steht, ifr Gelingenheit in Jezreel, our  
Göbel einen unbedingten, Gottlobfängtigen und mit den religiösen  
Künsten vertrauten Mann immer zu haben, und so dafft daher  
unterfalls dieser Wissensschriftigung verhindern, die Freiheit eines von  
seiner Kabinen unzufrieden läßt. Ich wünsche mir daher, ifr Ihnen  
genugtuende Käffz und Wollensollen zu empfehlen, und Ihnen zu empfehlen,  
ob ab im gelehrten Käffz seyn mödt, auf ifr Milde zu rechnen  
und ifr die Wohlgebührkeit Ihnen freunde und Bekannte zugewiezen zu mögen.

Mit Brugingen worden wij ~~in gods gelegenheit~~ bisschoppen in overkomende  
fallen, wanneer zij verschillende Dienden brengt zullen, en wij zullen een voor-  
eind stellen van de hoofdplaatsen welke wij hebben geschilderd op ons bestuur  
Amsterdam 3. 2de Seiwt 5599. — Commandoofficier B

"N<sup>o</sup>. 180. Herr Gabbai horelin zu Wilna <sup>Amst. 1 Shabath</sup>  
<sup>5599</sup> <sup>Hab. C. b. 127</sup>

"N° 181 Leon J. Ornstein OberReblier zu Lemberg 2. thebath  
H.C.B. feb 127

428

N° 182

Amst 3 Shebat 5599

Fheren H. Carlbach zu Mannheim H.C.buch f. 128

N° 183

Fheren T. Peters in Brody

Amst 3 Shebat 5599

N° 184

Fheren Hirsch d' Elik &amp; Henoek Abraham

Amst 6 Shebat 5599

in Zephath H.C.buch f. 128

N° 185

An Flachamim &amp; Rabbanim der Jeschiboth

Amst 5 Shebat 5599

Aleppo H.C.buch f. 128

N° 186.

A. Goldsmith Esqr

Amst 9 Shvat 5599

London

Dear Sir!

It is long ago, since I had not the pleasure of any communication with you, I hope you and your worthy family will all be in good health at the arrival of the present. I now break silence, having received some time ago a circular of the <sup>London</sup> Synagogue <sup>London</sup> respecting the remittance of the holy lands funds through the medium of Sir Moses Montefiore, and I wish, dear Sir, to give some explanation thereabout. To you, dear Sir, it will have been clear, that ambition, and ambition in its almost sense, is the motive of ~~the~~ this gentleman's <sup>actions</sup> opposition, & I am <sup>convinced of</sup> ~~sure of~~ these public funds will be served, to raise the portuguese Baronets splendour, without causing great expence of his own. When Sir Moses was last in the holy land, he behaved in so <sup>and future acts of importance</sup> parsimonious a manner, that indeed many pious of the Orient, who came to visit the holy rest<sup>s</sup> of our religious and national grandeur, early overpassed him in munificency; he only consoled by promises of protection and ~~interference~~, none of which has been realised, and probably the public charity, distributed according to the good will of Sir Moses, will serve to erect a monument to the benevolance of this high spirited gentleman. But enough of it, I shall now pass to facts.

Our own vocation to the functions of General Administrator of the holy lands funds collected in the North of Europe, is generally acknowledged, and we can do us the self satisfaction of stating, that we always and at all times fully executed our tiresome but

A79

the Committee  
the holy lands funds are every year to be remitted by our medium; in the mean  
time we had entertained Mr. Montefiore that it might be equal to give a share  
to the German Jews in the holy land of the support collected from the London por-  
tuguese, as much the more, as the portuguese in the holy land had also a share  
in the support collected at the german, and since this time Mr. Montefiore's  
opposition to our administration has begun, as it appears, and this opposition  
has caused, that already in 5594, they would no more remit the mentioned funds  
through our medium, though I am myself a member of the said Committee  
and was personally present in London for this very purpose and assisted on a meeting.  
Finally in 5595 a new meeting was kept and resolved to transmit £150 through our  
medium, but the executive administration only remitted £100, ~~for~~ <sup>the</sup> alleging  
that £50 were from America and ought to be remitted through Mr. Montefiore.  
Afterwards another £50 were sent from America with the express desig-  
nation to our administration, and also there were arbitrarily detained  
in London, on which 5596 I again came myself to London, and  
affected with great pains the payment into my hands of these £50 and  
another £150 <sup>of the Committee</sup> but could not have ~~the~~ <sup>liquidated</sup> above £50 paid.  
In 5597 <sup>on</sup> ~~the unfortunate~~ <sup>convenientable</sup> occasion of an earthquake of Tiberias & Taffoth, a  
great committee was formed and a general collection made in the  
support of its unfortunate victims. They than sent <sup>to us</sup> the  
ordinary support viz £138, but though the extreme misery  
reclaimed a quick relieve, they avoided to pass the extraordinary  
blessomance by our interference, and sent the result of their  
first collection £300, by the way of Gibraltar, by which way  
it only arrived nine month after in the holy land, while our  
remittances were in the possession of the wanting two month after  
their expedition from here. Though the congregations of the holy land  
repeated their claims to remit the rest by our medium, notwithstanding  
they continued in avoiding it. I leave to you, dear Sir, to judge  
if it is well to act in a similar way, and to guess yourself, who or  
on whose influence, all these tracasseries ~~have taken place~~ are to be attributed.

Having seen what difficulties I met with the liquidation  
of the funds collected by the above committee of ~~Eng~~ <sup>Eng</sup> Friends, which  
it was urgent to avoid, I have myself established, when present, into

430 Jan 5596  
in London our own <sup>and</sup> separate collection, called Lodz,  
of which the funds were without delay to be remitted by our medium,  
and You were <sup>so</sup> kind as to subscribe for an annual contribution  
of £ 1.1/- to it. Now I did not yet receive ~~anything~~ any  
contribution of Your's, and do not know, whether You have  
already paid it or not. Be so kind as to give me an expla-  
nation thereabout, and if You have not yet paid it, I request  
You to transmit it to me by one of Your correspondants.  
and to continue. The actual unfortunate situation of  
our poor brethren in the holy land imposes it <sup>as</sup> an imperative  
duty upon one in procuring to them as much support as possible,  
and I confidently trust with confidence, that You will not  
decline in conforming to my request.

I have the honour of saluting You most cordially  
Mr. Morris Salomons joins with me in  
cordial compliments and Your worthy family.

Dear Sir!

Your's truly

" N° 187 Herrn L. M. Moij in Dresden Amth. 7 Schabath 5599  
H.C.B. f. 129

" N° 188 Herrn Moses Landau in Prag Amth. 7 Schabath 5599  
H.C.B. f. 128

" N° 189 Herrn T. Hertz in Dresden Amth. 8 wie oben  
H.C.B. f. 129

" N° 191 Herrn Jacob Moisi Kahn in Frankfurter 9 Schabat 5599  
Empfangs anseige v. fr 6500 = & conforme My bucking laut.  
J.W. B. v. 5.00 mit dankesagung fur gute Versorgung hebe  
Inclora frank. Lot. Treffer 93. Lot. 10450 / 90 = nach incarpo  
g. fall zu berichts im auszahlun zu hunder

" N° 192 Mr. Ansel Esq - London 0.

" N° 193 Herrn Gabbai Collein in Strasbourg 7 Schabat  
H.C.B. f. 129

N<sup>o</sup> 190A Sonnen Pogn  
London

Fridaysday 23 Jan 5599 431

Dear Sir

I acknowledge your favors of 18 and 22 Tivas with circulars from the Society of Sons of Zion, and hope to have soon happy news concerning State of health, hope it will continue with God's help. I am much obliged to you for the forwarding of the letters so promptly - you paid me the 24<sup>th</sup> ~~1899~~ 10<sup>th</sup> to Mr. Lewin and I have owing to Dec 1/6 and 24<sup>th</sup> 2/8<sup>th</sup> according to the post office if not too much trouble will thank you to let me know precisely, I made you fit for the letters but you last I thank you for the slip off the globe news paper, it is of great service to me. Enclosed is a letter which you will please to read and then seal the same have also the goodness to forward the same to Mr. A. Goldsmith by R. post. — Will you have the goodness to receive from old Mr. Mallar 16/8<sup>th</sup> I paid for him to the Dr. Hospital and old man being one year's subscription, the last account from the Hospital was that Pensale was surrounded by a cord of out of the plague I hope to the Almighty it won't affect our suffering Brethren, as it broke out among the Israélites, and among them may it remain that our holy inheritance may come back to us again.

Mr. Heller . . . . . desires their best respect to you & Mr. .

N<sup>o</sup> 190 194

Amsay 9 Octobre 5599 —  
24 Janvier  
Monsieur Moïse Levy, Receveur pour la T. S. de l'arrondissement  
de la ville de Colmar

Monsieur!

Nous venons à vous exprimer notre grande surprise, de ce que vous n'avez pas encore voulu nous répondre à la lettre, que nous avons eu l'honneur de vous adresser en date du 30 Tisri 1900 par laquelle nous vous avions donné la déclaration positive, que c'est vous, qui dorénavant êtes légalement revêtu des fonctions honoraires de Receveur pour la Terre Sainte de l'arrondissement et de la ville de Colmar, fonctions desquelles nous avons démis M<sup>e</sup> Marx Aron Hirsch de votre ville, en vous invitant à vous faire rendre compte par votre prédécesseur, à vous faire remettre les fonds disponibles et à vous mettre de suite en activité. Nous avions en même temps donné communication de ces dispositions à M<sup>rs</sup> les Receveurs-généraux de votre département, en les engageant à vous prêter aide et assistance dans l'exécution de vos fonctions, mais c'est à regret que nous nous voyons encore

privé de toutes nouvelles ultérieures de ce côté.

C'est maintenant quelques femmes jusqu'aux fêtes des p. n. d., et nous vous mettons à cœur comme devoir faire à faire valoir vos droits et à réprésenter les malheureux coreligionnaires en Terre Sainte, qui vous ont confié leurs intérêts par notre organ. Vous voudriez donc prendre les mesures nécessaires, pour que les agents de l'In. 3<sup>e</sup> ne soient sous aucun cas remis à Mr. Marc Aron Hertz, vu que ce n'est qu'à vous qu'ils peuvent légalement être remis.

Pi pour maintenir vos opérations vous aurez besoin de quelque document de notre part, vous n'aurez qu'à nous écrire sans délai et nous ne manquerons point de vous le transmettre de suite.

L'état de nos coreligionnaires en Terre Sainte est des plus déplorables qu'on puisse imaginer; la disette, la peste, des tremblements de terre, des pillages par des musulmans; tous ces fléaux sont venus les accabler, et la misère la plus affreuse ronge leur existence. C'est donc un devoir beau et généreux, imposé par notre sainte religion et l'humanité que de leur procurer autant de subventions que possible; nous sommes persuadés de ce que vous sentez la haute portée de cet œuvre de bienfaisance et que vous n'aurez égard à toutes considérations personnelles pour procurer à votre cœur la douce satisfaction d'avoir fait votre possible pour ce bâti de charité.

En tous cas, Monsieur, nous attendons votre réponse obligante sans délai, et nous avons l'honneur de vous réitérer l'assurance de notre considération parfaite

" N<sup>o</sup> 19 195

Dimanche 9 Février 5599.

24 Janvier

A Messieurs M. Chauhacine & H. L. Schoenengroen  
Receveurs généraux pour la Terre S. au nom des Communes  
Protestantes au département du Haut-Rhin n°.

résidants à Colmar.

Messieurs!

Nous venons vous exposer notre grand étonnement de ce que vous n'ayez point encore voulu répondre à notre lettre du 30 Octobre dernier, par laquelle nous avions l'honneur

599

de vous communiquer positivement, que les fonctions de Receveur de l'arrondissement de la ville de Colmar étaient retirées à Monsieur Marx Aroun Flitz de Colmar, et que Monsieur Moïse Levy en était dorénavant revêtu, en vous invitant à reconnaître Mr. Moïse Levy comme tel, à accuser son prédécesseur lui rend compte en votre présence et que les fonds disponibles lui soient remis, enfin à accorder votre aide et assistance à Mr. Levy dans l'exécution des devoirs de son emploi honoraire. Nous ne savons véritablement point de quel nous penser de votre silence opiniâtre, d'autant plus que Mons. le Secrétaire Municipal auquel nous avions écrit depuis sur cette même matière, ne nous a non-plus répondu. Cette manière d'agir envers nous, nous est d'autant plus déplante, qu'au séjour de notre président ~~du conseil~~ parmi vous, nous avions conçue les meilleures espérances de votre coopération et activité en faveur des malheureux Juifs en Terre Sainte, dont vous avez surpris avec un empressement louable de représenter les intérêts.

Cet empressement, Messieurs, ne doit jamais perdre de vigueur, et vos devoirs d'humanité et de religion ne doivent point être mis de côté pour faire place à des considérations personnelles.

Nous vous invitons donc bien instamment à vouloir bien vous conformer à nos dispositions à l'égard de Mons. Marx Aroun Flitz et de Mr. Moïse Levy, et nous vous communiquons, que nous venons de donner les instructions les plus précises à Mr. Moïse Levy, de faire valoir ses droits et de réclamer les fonctions, que les Juifs de la Terre Sainte lui ont remises par notre organe. C'est maintenant quelques semaines jusqu'aux fêtes de Pessah et nous lui avons mis à cœur comme devoir sacré de prendre les mesures nécessaires pour que les agents de l'Assemblée ne soient remis qu'à lui, où que lui seul peut légalement les recevoir. Veuillez donc, Messieurs, soutenir châtiement choisi Levy dans ses opérations, et contribuer à ce que ses démarches ne restent point infructueuses. Si néanmoins Monsieur Marx Aroun Flitz s'opposait à se conformer à nos dispositions, nous aurions à regretter d'être forcés à une publication, qui certainement ne serait pas très-flaueuse à ~~nos~~ ce monsieur. Nous rendrez justice, Messieurs, à nous dispensant de cette mesure extrême.

En même temps nous venons rappeler votre attention aux agents

de la Terre Sainte, retenus arbitrairement à Wintzenheim, et nous vous prions de nous en donner des nouvelles. Si cette affaire n'avancait pas, nous nous verrions obligés à des démarches désastreuses auprès du Gouvernement français.

L'état de détresse des Juifs <sup>nos frères</sup> infirmes de la Terre Sainte est monté à un degré formidable. Après le pillage par les Rebelles, le Tremblement de Terre, des nouveaux désastres sont venus les accabler. Un nouveau pillage a eu lieu à Jaffa, la peste fait des ravages déplorables et pour comble de malheur la disette la plus effreuse ronge leurs entrailles. Cet état des choses nous impose le devoir de faire de notre mieux, pour ne point négliger les intérêts de ces malheureux, qui nous ont commis leurs représentants généraux, mais de nous donner toute peine possible pour leur procurer une ~~subvention~~ subvention efficace pour porter du soulagement à leur misère extrême.

Nous croyons être persuadés de ce que cette courte silhouette des maux de nos malheureux coreligionnaires en Terre Sainte ne vous engagent à concourir dorénavant dans les opérations que nous jugeons nécessaires pour leur bien, et que vous aimerez à procurer à vos coeurs la douce satisfaction, d'avoir exécuté des devoirs

<sup>F</sup> imposés par l'humanité et notre sainte religion; et à devoir que tout ~~que tout~~  
~~à l'humanité et à nos frères en Terre Sainte ayant les fonds dont l'humanité nous confie ces qualités de manda-~~  
~~teur et à nous gâtions de ce que votre réponse obligante~~  
vous parvienne le plus tôt possible et nous avons l'honneur, Mesieurs,  
de vous délivrer l'assurance de notre considération la plus-parfaite.

F devoirs, dont vous vous êtes plus spécialement chargés, en acceptant les fonctions honoraires de Receveurs généraux, que donc les malheureux Juifs de la Terre Sainte vous ont confiées par notre intercession. 9

" N° 196 Herrn M. Cohen in Düsseldorf 12 Sept 5599 H.C.B. f. 130, f. 1

" N° 197 Herrn S. Dr. Bramberger in Wiesbaden " 0<sup>o</sup> " 0<sup>o</sup>, f. 2

" N° 198 Herrn L. Sabelson in Petershagen 0<sup>o</sup>

" N° 199 Herrn J. Heimann in Goch 0<sup>o</sup>

No 203.

Mr. S. Salomons Esq  
Manchester

Ans by 16 Sebath 5599

437

May Heaven grant You good health and prosperity and let  
You enjoy long time of a life, of which You make so fair an  
ploy in relieving Your suffering fellow-brother!

We have the honour of offering to you the assurance of  
our high consideration and esteem

The President of the Reichstag, & Amarealism etc of the 1st

<sup>4</sup> Nov<sup>o</sup> 200. M. Ansel Esq<sup>r</sup> London

14 Sebat 5599

<sup>#</sup> N<sup>o</sup> 201. Herrn von Latz in Cleve

15 Schatz 5599

434  
a 203

Weldkunst Berlin &  
albion

Amsterdam 15 Sebat 5799

Weldkunst!

Uwe geïerde van gisteren, beweert Ulysse N° 34. vande leining dat  
het Heilige Land groot te vandekker H.S. Salomon te Manchester  
als mudi kruittie (lyke duplicat) waaraan tot oorsprong als  
zeed dictato onder omkruistende is) wel ontvingt, hiernevens  
en brief aangemeldt Kere Salomon, waaraan H.C. nazaden  
leining adres gelieven te verlenen, Welke brief den in hand der  
tegenwoordige H.C. tot bewys der ontvangst tijds stellende,  
Wij hadden de eer nuttale hoagachting te tijds.

In antwoord op Ulysse: geïerde van 29 cor. hebbe wij daarij wel ontvangt  
de door den weldi' Heer M. S. Salomon voeges te London, thans leeftuender  
woonachtig als geschenk voor het heilige Land, ingezonden obbligatie  
N° 34 vza de leining te behoeve van de Gemeente Perusachim in de C. Stad  
Jerusalem e. Tappet de dato 8 Januari A. H. 5594 groot geweest £5 =  
waarop dienre Tempel op mijne betijds dan p. etd. £1 = waaroor  
wij den Edelman die instander en genoot in din land onze dank be-  
kriegen e. Ulysse: gelieve dezelve des met de eerste gelegenheid te oppro.  
Wij hebbe te een oor aan Ulysse: voor de daarby veroorzaakte moeite  
onzer dank te betuigen e. van onze achtig te verdelken.

London. M. Andel N° 200  
Cleve A. Satz N° 201  
Frankfort J. M. Kann N° 204

204. Herrn J. M. Kann i Frankfort <sup>16 Sebat</sup>

205. An de WelEcole Heeren Gabbaim Coleim i Rotterdam <sup>20 Sebat</sup>

206. Den WelEervorden Heere M. Löwenstamm <sup>21 Sebat</sup>

OpperRabbijn te Rotterdam

207. A. Samson Esqr. London

d:

208. M. Andel Esqr. London

d:

209. Herrn E. Hollander i Altona (A.C. b. f. 134) <sup>26 Sebat</sup>

210. Herrn M. Schreiber OberRabbine i Presburg (A.C. b. f. 133 p. 6) <sup>27 Sebat</sup>

211. Herrn M. & J. Werel i Wezel (A.C. b. f. 133 p. 6) <sup>d:</sup>

212. Rabbi Israel Ascanasi i Jerusalem (A.C. b. f. 133 p. 6) <sup>28 Sebat</sup>

213. Herrn J. Glinder OberRabbine i Altona <sup>d:</sup>

214. Den Heere A. de Bruin i Arnhem (met kruittie) <sup>d:</sup>

215. Herrn J. Poppers i Broddij (A.C. b. f. 134) <sup>29 Sebat</sup>

216. Herrn Salomon Eliézeritach Rewelin i Sklow (Hob. f. 134) <sup>d:</sup>

217. Herrn S. Eger i Kasch (A.C. b. f. 134 p. 6) <sup>d:</sup>

N<sup>o</sup>. 209 Monsieur

Mons<sup>e</sup> le Chevalier de Cherg  
Secrétaire Général au Ministère  
des Affaires Etrangères N<sup>o</sup>: H. 64.  
C : La Haye

Sunday 5 Decr. 1839

437

Mons<sup>e</sup> le Secrétaire Général.

Notre bonté & Complaisance pour nous se sont manifestées à tant de reprises qu' à nous  
encourage à venir de Nouveau y appeler dans une Circonstance qui non parait  
assez grave, & Notre urgence l'assure. Nous garantissons ce que vous voudriez  
accueillir favorablement nos importans visiteurs.

Le Conseil Général de S. M. en Syrie, Mons<sup>e</sup> le Chevalier Moïse de Picciotto à Alep,  
par sa lettre du 10 Decembre d<sup>r</sup>, est venu nous communiquer que de la part de M<sup>e</sup> le  
Ministre des Affaires Etrangères & de celle de Mons<sup>e</sup> le Chevalier D. Affairs de Salleyate  
à l'ouverture de l'ordre précis lui ont été insinués, à ne reconnaître & protéger  
comme Sujets du Roi des Pays Bas que des individus munis de Document Valide  
qui prouvent leur nationalité. Qu'aux personnes qui résidentent en avoir  
pris, mais les ayant perdu par quelque malheur, il ne soit accordé la  
protection que pendant 2 à 3 mois, terme qu'ils doivent employer pour se  
prouver de Nouveaux ; et où il n'existe parmi ces Juifs établis actuellement  
en Terre Sainte, quel que soit de cette Catégorie, ayant perdu leurs documents lors  
des Catastrophes purvues du pillage par les Ribelles en 1834. et le Tremblement de  
Terre le 1<sup>er</sup> Janvier 1837. Mons<sup>e</sup> le Conseil Général nous invite à lui transmettre  
une liste nominative des Juifs perdus à Jérusalem & à Jourdain  
les documents déguis. Ces Juifs étais, ces malheureux se trouvaient sans protection  
consulaire dans l'occurrence, conformément aux ordres du Gouvernement de Salleyate.

Il doit renomme donc nous expédier Mons<sup>e</sup> le Secrétaire Général que c'est une  
tâche impossible à accomplir dans un terme si court, que celui que Mons<sup>e</sup> le Conseil  
Général nous a fixé, vu que nous ne nous trouvions en possession d'une liste nominative  
exacte de tous ces Juifs établis en Terre Sainte, que d'ailleurs nous  
ne savons pas précisément quelles furent ces documents perdus par lesquels y prou-  
vaient leur nationalité, & qu'en outre le rendement de ces documents  
occasionnerait des difficultés énormes et absorberait un temps considérable.

Il serait donc hautement nécessaire à plusieurs de ces infirmes & cruellement  
malades par des malheurs divers, & le seraient aussi en suite de la perte des documents  
dans des Catastrophes extraordinaire, que quoique ils soient les Sujets loyaux de S. M.  
le Roi, ils n'en sont néanmoins en proie aux persécutions des malveillants, sans  
protection de leurs Consuls Nationaux.

Il y a par exemple dans cette Catégorie, le Rabbin Nathan Sonka Coronel,  
Natif de cette ville, qui avait étudié la Théologie au Séminaire protestant pro-  
testant Néerlandais ici, et y avait acquis le grade de Magist. Palomides, et auquel  
tous ses documents ont été volés lors du pillage par les Ribelles en 1834. Cet  
exemple prouve l'envie de blesser pour empêcher la position et le droit à la nationalité  
des Néerlandais des infirmes, détenant précis de leurs documents, à qui maintenant  
par notre organisme implorant la grâce du Gouvernement de S. M. le Roi.

Comme leur représentant Général et Mandataire nous devrions obtenir des  
faveurs suivantes pour ces infirmes Juifs :

- 1: Que les Juiféites, Sujets du Sultane Roi des Pays Bas établis actuellement en Terre Sainte, qui prétendent avoir été privés des documents qui prouvaient leur nationalité lors des événements déplorables du pillage par les Révoltés en 1834 et le bombardement de Jérusalem le 1<sup>er</sup> Janvier 1837. Soient déclarés diligents, et que le terme d'une année leur soit accordé pour prouver leur nationalité. Que pendant ce terme l'ambassadeur du Roi Soutient leurs à leur accorder toute la protection & assistance, qu'en vertu de leur qualité de Sujets du S.A.R. le Roi des Pays Bas ils peuvent reclamer.
- 2: Quant à la considération des difficultés à procurer les documents demandés il nous fait permis, dans notre qualité de Représentant-général et Mandataire de toutes les Communautés Juiféites de la Terre Sainte, de faire dresser une liste nominative des Juiféites, Sujets Néerlandais, actuellement établis en Terre Sainte, liste que nous aurons l'honneur de remettre à Son Excellence le Ministre des affaires Etrangères, après que notre témoignage leur tiendra lieu de preuve de leur nationalité et les fasse jouir des prérogatives y attribuées.

Persuadés comme nous sommes de la bienveillance du Gouvernement du Sultane Roi, malgré les malheurs qui viennent implorer sa grâce compasione, nous espérons que nos démarches à ce sujet ne feront pas de tort à l'ordre des Juifs de la Terre Sainte. Nous vous prions avec instance, de vouloir bien nous y prêter vos conseils éclairés. Veuillez donc avoir la grâce de nous faire communiquer, à tous ces Juifs qui sont dans la Terre Sainte, quelles démarches nous devons faire pour obtenir le résultat souhaité, et je vous prie de l'avoir fait à l'ordre du ministre des affaires étrangères, pour y suffire, nous vous prions de faire ce que nous jugerez nécessaire.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Secrétaire général, de vous communiquer en même temps, que Messrs les agents & Consuls-Généraux de l'Autriche, de la Russie & de l'Angleterre auprès du Pacha d'Egypte au Caire, avec lesquels nous avons dû entretenir en Correspondance Courante, pour le bien-être de nos Clercs Malheureux, ont bien voulu nous reconnaître dans nos qualités, par des Lettres d'Office à ce sujet. Prendre note de nos réclamations, et nous prêter leur concours dans les dispositions que nous avons jugées urgentes.

Le Souppé aurait voulu avoir l'honneur de venir personnellement à La Haye pour offrir ses respects & vous presenter les lettres d'Office originales, mais empêché qu'il est par le rigueur de la saison, il s'est renoncé cet honneur à plus tard. En attendant votre réponse bienveillante, nous avons l'honneur Monsieur le Secrétaire général de vous remercier les assurances de notre considération très distinguée & de notre dévouement très parfait.

Le President d.

N° 210. Mr. W. F. Symons à London the 21 Shebat 5599.

N° 211 Herrn Gabram Collem à Braunschweig

22 Shebat

<sup>52</sup> 439  
N° 212 Herrn S. Eger Oberhauptmeier in Braunschweig 22 Sept.

N° 213 Herrn C. Rothschild in Homburg <sup>23 Sept.)</sup> an der Höhe

N° 214 Herrn Philip et <sup>m</sup> Cohn in Frankfurt am Main <sup>24 Sept.</sup>

N° 215 Herrn Lehman Oppenheimer in Braunschweig <sup>25 Sept.</sup>

N° 216 Rabbins Isak Farhi in Constantinopol <sup>26 Sept.</sup>

N° 217 Rabbins Isaac Camondo & Soi in Constantinopol <sup>27 Sept. 5599</sup>

N° 218 Amst 26 Sept 5599.

~~Dear Mons<sup>r</sup> le Grand Rabbin du Consistoire Juifélique~~

~~Marseille~~  
~~Mons<sup>r</sup> le Grand Rabbin~~

~~We have the honor to receive your letter No. 218 of the 31st January, and we have been informed with pleasure that the Rabbi Ascalafia has not yet returned from his mission among the Jewish communities of Palestine. You will inform us of what the Consistoire ignores, if there are any such legends in favor of our brothers confined in the Holy Land, but this is not a proof of what it is not true, and it would be well to take some information on this subject.~~

~~We thank you very much for the information you have given us on the subject of the method of sending money to the Holy Land. However, you would allow us to communicate to you, what we think, that you do well in the fact of our administration. This is not a case of ours, but rather a religious work, and the undersigned would not like to derive any benefit from the smallest commission. On the contrary, the administration of the funds of the Holy Land, absorbing all the time of the undersigned, who is retired from all other affairs, to be able to satisfy the required~~

170

elle nous cause en outre des dépenses prises considérables, que nous  
sacrifions de bon cœur pour être utile à la sainte cause représentée  
par nous, persuadés comme nous formez, que notre réputa-  
tion solidement établie au monde commercial et religieux nou-  
mettant à l'abri de toute prévention d'intérêt personnel & que  
nous pourrions énergiquement protéger nos malheureux clients  
Aussi c'est à notre satisfaction, que nous déclarons, que notre voix  
ait été entendue et que nous ayions été à même de fournir  
des secours considérables aux pauvres de la Terre Sainte, non seule-  
ment par les subventions pécuniaires de nos coreligionnaires  
opulents, mais même en appelant sur eux la protection & la  
bienveillance des Agents et Consuls-généraux des puissances Euro-  
péennes en Egypte, avec lesquels nous avons l'honneur d'en-  
tretenir une correspondance courante à ce sujet.

Nous regrettons cependant d'avoir à remarquer, que chez nos  
~~commerciaux~~ les maisons israélites établies à Marseille, nous n'avons pas ren-  
contre les dispositions charitables et religieuses, que vous nous annoncez,  
pour la remise des fonds en Terre S<sup>e</sup>. Dans son temps, il y a bien  
d'années, nous nous étions adressés (à une) maison considérable, originaire  
du Levant, qui voulait bien s'en charger, mais contre une provision  
d'un pour cent et <sup>d'encore</sup> à Marseille pour cent pour l'affurance. Une autre  
maison israélite, qui a une commanderie à Beyrouth, à laquelle les  
Rabbins en Terre Sainte, dans une détresse extraordinaire, s'étaient  
adressés pour négocier une traite sur nous, leur a retiré un décot  
de dix pour cent sur la valeur ! Vous concevez donc facilement  
que de services aussi chers ne pouvaient nous convenir et  
que nous avions du chercher ailleurs des termes plus raisonnables.  
C'était un bonheur que nous <sup>soyons</sup> Par un bonheur nous nous  
sommes adressés à Mons<sup>r</sup> le Baron James de Rothschild  
à Paris, qui a bien voulu, sans hésiter, se charger de nos  
remises en Terre S<sup>e</sup> par pure charité, non seulement sans char-

per de provisions, mais non en faisant cadeau aux pauvres de la Terre Sainte sous frais de port ~~de~~, de courtage etc, même au leur vantant des sommes sans calculer de décompte. Messieurs de Roth-schild frères ont bien voulu en outre engager leurs correspondants à Marseille & Alexandrie à nous prêter leurs services, par conseil nos remises en Terre Sainte se font le plus promptement possible et avec moyennant des frais <sup>inconsidérables</sup>. Messrs de Rothschild en outre ont rendu des services éminents à la cause sainte, et Vous concevez bien, qu'avec de pareils antécédents nous ne changerons, sous aucune condition la méthode adoptée de nos remises, d'autant moins que la solidité inébranlable de Messrs de Rothschild nous laisse sans inquiétude sur l'intégrité des fonds des pauvres.

Nous avons vu à regret, que notre Consistoire est incliné à ne plus admettre de missionnaires des communautés juives de la Terre Sainte. Cette méthode, que nous avons nous-même introduite dans les communautés juives de <sup>notre</sup> Rayon administratif n'est salutaire que si l'on trouve une Administration accréditée, qui surveille et représente les intérêts des pauvres intéressés. Et si une offrande régulière compense ce qui sera perdu de l'autre côté. A ce sujet nous avons établi dans notre Rayon administratif une Réunion pieuse, appelée <sup>la</sup> <sup>RS</sup> <sup>RS</sup>, dont les membres donnent une subvention annuelle aux pauvres de la Terre Sainte. Nous pouvons vous dire, qu'à Marseille un fonds a été par des pour cents sur des affaires d'outre-mer, dont les <sup>communautés</sup> <sup>des</sup> <sup>Syndicats</sup> <sup>portugais</sup> en Terre Sainte recevaient dix pour cent; plus tard on en accorda encore cinq pour cent aux Allemands. Ces subventions ont été remises pendant un certain temps au Comité central établi par nous à Paris, <sup>pour</sup> <sup>les</sup> <sup>églises</sup> <sup>de</sup> <sup>l'Assemblée</sup> <sup>de</sup> <sup>l'ordre</sup> <sup>en</sup>.

et depuis alors rien ne nous est plus parvenu de ce côté. Vous voyez donc, que le montant des contributions de la ville de Marseille est trop petit, pour être remis directement aux intéressés. Il en est à ce que nous croyons, n'y a-t-il personne sur votre place, qui connaît

exactement les besoins et conventions des diverses Communes Israélites en Terre Sainte et qui en tient un registre et contrôle précis; et qui cause, riait que ces subventions ne seraient pas régulièrement distribuées, et que les uns soient avantagés au détriment d'autres malheureux.

Il serait donc hautement à désirer, que votre congrégation fît comme toute la France se s'unissant à notre administration et en faisant annuellement ~~les~~<sup>des</sup> remises à ~~monseigneur~~<sup>au</sup> le Paquier-central Monsr. S. Alkan à Paris, qui les délivre à Messrs de Rothschild ~~pour~~<sup>à</sup> Rue Meslay N° 9

Si vous voudriez, Spont le Grand Rabbin, nous charger dans Votre zagon, de cette tâche charitable, nous serions disposés avec plaisir, de Vous transférer l'autorisation des instructions nécessaires. Veuillez bien nous répondre à cet égard.

Nous avons l'honneur, Spont le Grand Rabbin de vous offrir l'affurance de notre considération très-distinguée.

H<sup>c</sup> 221 Glenn et M. Schreiber Chabbatin à Pessag 27 Octobre 5599

"N<sup>e</sup> 218 Amsterdam 26 Sebat 5599 - Marseille

et honneur le Grand Rabbin du Consistoire Israélite

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous faites l'honneur de nous adresser le 31 Janvier et au nom de votre Consistoire, et nous en sommes informés à notre plaisir de ce que le Babbin Abulafia ne le point présente comme missionnaire des Communes Israélites de Jaffa. Nous nous tiens encore que le Consistoire ignore qu'il y existent des leges en faveur de nos pauvres confères de la Terre Sainte, mais cela n'est pas une preuve au contraire et l'on pèra bien de prendre des renseignements à ce sujet. - Nous remercions bien au Consistoire des informations qui il a bien voulu nous donner au sujet de la voie des marchands à la Terre Sainte. Nous voulons cependant nous permettre la remarque que le Consistoire paraît être peu au fait des nos relations administratives. Il y a bien long temps que nous avions déjà entamé des négociations avec une des grandes maisons Israélites de votre ville pour faire faire nos entoils à la Terre Sainte par leur entremise mais il est à regret que nous devons déclarer qu'après d'elles nous n'avons pas rencontré ces personnes bavillantes et charables qui selon votre honneur y existaient. Une maison considérable origininaire du Levant à laquelle nous nous étions adressés alors, ne s'en serait chargé que contre une provision d'un franc cent pour la remise et d'un demi franc pour l'assurance une autre maison israélite qui possède une commanderie à Beyrouth à laquelle les Rabbins s'étaient adressés dans une grande botte pour la négociation d'une traite avec eux nous a profité de leurs calamités pour en retirer un décot de deux francs

nant toujours de l'pour accéder à la Galerie !! Ce n'est pas chez nous une  
 affaire commerciale que la collection est remise des bénies des nos mal-  
 heureux concitoyens en Terre Sainte mais sûrement une des  
 œuvres de charité et de religiosité et nous rejugions donc à en tirer le moins  
 profit au plus petite commission, bien au contraire l'hostie  
 n'attrait des fonds de la Terre Sainte, nous cause des sacrifices  
 considérables, que nous avons surpris de bon coeur pour être utile  
 à la bonne cause. Aussi nos efforts n'ont pas été infructueux  
 et nous avons été à même de courir des succès considérables  
 aux pauvres de la Terre Sainte, non seulement en leur procurer  
 des subventions généreuses de la part de nos concitoyens  
 apitaires, mais même en leur offrant un secours moral.  
 Notre voix a été entendue, et nous avons pu appeler devant les  
 les appeler la protection et la bienveillance de M. K.  
 ces Agents et Consuls-généraux des puissances européennes en  
 Egypte, avec lesquels nous avons éprouvé à entretenir un bon  
 rapport courante à ce sujet. C'était donc aussi de notre devoir  
 à tâcher de trouver au maître Solide qui voulait la charge  
 gratuitement ou au moins, et la reconnaissance nous impose  
 à faire mention honoraire de la maison de Monsieur Graciadio  
 Minerbi à Trieste, peu conséquent ses services aussi intenses, que  
 ceux mentionnés plus haut n'ont pu nous convenir. Par bonheur  
 nous nous sommes adressés à ce sujet à Messieurs de Rothschild  
 résidant à Paris, qui ont bien voulu sans hésitation, se charger de  
 la remise des fonds en Terre Sainte par leur charité, non  
 seulement sans rémunération aucune, mais faisant la charge de tout  
 pour le port, du transport, de même en avançant des sommes sans  
 en charge de décompte. Ils ont en outre engagé leurs correspondants  
 à Marseille à nous prêter leurs services sous administration  
 et à Deyrout la répartition des agents est faite par nos listes par  
 Monsieur le Vice-Consul des Pays Bas Pedro Laurella contre-quel-  
 tanas des Rabbins, et Administrateur des biens communs, désignés  
 par nous, qui en signent la distribution dans leurs communes respectives  
 et dont les quittances sont destinées à une révision et légalisation exactes.  
 Par conséquent nos amis à la Terre Sainte se font avec toute l'urité et promptitude  
 possible et magnifiquement des frais considérables. Ensuite Messieurs de Rothschild  
 ont remboursé sollicitement à la cause Sainte, en émissaire leurs états aux autres  
 et en nous laissant les lettres d'introduction requises aux Agents et Employés  
 des hautes puissances au Levant. Votre Commission concrète, qui avec des fonds  
 anticipés, n'a pu changer sans aucune condition la méthode adoptée pour  
 nos amis. D'autant moins que la solidité intransférable de Messieurs de Rothschild  
 nous laisse sans égale, sur l'intégrité des fonds des autres. C'est à regret  
 que nous avons appris que votre Commission à admettre plusieurs missionnaires, cependant  
 les appartenant toutes aux communes égarées de la Terre Sainte mais qu'une  
 Commission ad hoc se chargera de la réception et de la réimpé. Nous avons à  
 regret car cette méthode que nous avons, même nous introduire et communiquer  
 avec les Commmunes égarées de notre rayon administratif, n'est salutaire  
 que la au une Administration à caractère répressive et sacrifier au maximum  
 les intérêts des pauvres de la Terre Sainte, et si au cette répartition com-  
 pense au que les pauvres perturbent de l'autre. Là au cela n'est pas le cas  
 et au les missionnaires ne sont non plus admis. Les intérêts de la Terre Sainte

444

les intérêts de la Terre Sainte sont négligés et les donations sont oubliées  
et l'effet d'y prévenir nous avons établi dans notre rayon administratif  
une réunion qu'on appelle "Bourse des dons". Ces membres donnent une  
subvention annuelle aux pauvres de la Terre Sainte et seraient donc à bénir  
que cette institution charitable serait aussi adaptée pour le Consistoire  
de Marseille. Il y existait autrefois à Marseille un fonds provenant  
de certains paroissiens sur les affaires d'outre-mer, dont les communes  
de Jérusalem et Terre Sainte jouissaient de ces fonds avec leurs  
frères Athéniens. Pendant un certain temps ces subventions ont été émises  
au Comité Central établi par nous à Paris - faireait -  
le 1er juillet 1866

ite Central établie par  
" en 5586" } 479. 34 P  
" " " 308. 80  
" " " 87 " 210. 68

17<sup>e</sup> 89<sup>e</sup>) 264<sup>e</sup> 15<sup>e</sup>  
163<sup>e</sup> 25<sup>e</sup> Le dernier poste 2<sup>e</sup> trimestre 1828  
il y a deux baux

163-25. "Le dernier Poche à "cremerie"

Nous crayons encore que si la Commission de votre Ville agissait avec le plus d'énergie, la somme collectée ne pourrait être aussi considérable pour rendre avantageuse une remise directe sur les biens, nous ne crayons non plus qu'on puisse exactement sur votre place, les biens, arrangements et conventions des biens communs de la Terre Sainte, qu'on veuille entre une correspondance difficile et pénible, et tenu rigoureux contrôles stricts, il pourrait bien rester, avec la meilleure volonté d'agir, que les subventions ne seraient pas régulièrement versées et qu'il favorise les uns au detriment des autres. Par conséquent il faudrait également à discuter dans les intérêts communs des propriétés de la Terre Sainte, que votre département soit comme le reste de la France et s'unir à notre Administration, en faisant annuellement remettre des subventions au Comité du Comité Central, Monsieur le Chevalier S. et Khan Ben Hillel Neg à Paris pour qu'il la délivre à Messieurs de Rothschild Sirs. Nous vous invitons donc, Monsieur le Grand-Rabbin à faire ces subventions, que vous jugerez convenables, à la Commission de votre Ville, et nous vous prions de veiller bien à son ouvrage bien fait pour votre réponse obligeante. Nous avons l'honneur à vous faire connaitre à Monsieur le Grand Rabbin, de nous avoir les assurances de notre considération très distinguée  
Le President des Tékides et Amalakim

Le Grand Rabbin de France avoit les assurances  
de notre considération dans distinguer  
S. A. Président des Théâtres et Amare

Le President des Petidoms et Amazones

N° 220

Amstelg (12) Fevrier 1839

445

A Monsieur le Comte de Wedem Consul-Général  
de sa Majesté l'Empereur de Pologne et l'empereur du  
Vice-Roi d'Egypte etc. etc. Son Capte

Votre office honore en date du 23. toutre dernie et sous le N° 46  
nous est parvenue en son temps. et a fait à nous grande satisfaction que  
nous ayons vu que vous aviez daigné. Monsieur le Consul Général  
prêter une oreille favorable à nos instances. C'est un devoir qui appelle  
que sacri pour nous de vous témoigner notre reconnaissance  
bien vive de la bonté et de l'urbanité que vous y manifestez en  
faveur des malheureux que nous avons été recommandé à votre  
puissante protection. Cela s'ayez bien persuadé. Monsieur le  
Consul-Général de ce que nous sachions apprécier vos faveurs  
veuillez aussi avoir confiance dans la droiture des causes que nous  
aurons l'honneur de plaider auprès de vous. et vous convaincre  
de ce que ce sont que l'humanité et la justice apprécier que nous  
représentons. Nous nous flattions de recevoir la lettre de Mespier  
les Barons de Rothschild que nous l'avons en l'honneur de vous  
transmettre par notre office du 16 Novembre N° 115. ne nous ait  
affirmé dans vos bonnes grâces et que vous daigniez accéder aux  
reclamations que nous avions pris la liberté de vous y adressez.

Nous vous devons encore des remerciements bien chaleureux pour  
l'utile protection que vous avez bien voulu provoquer en faveur du Consul  
Rabbin Israel Astenbach qui suite ses nombreuses plaintes à son égard de la  
part de Monsieur A. de Laurin Consul Général d'Aubrecht et c'est  
à notre grand plaisir que nous avons pu, qu'il voulut à plus lui  
prodiguer des témois bien mérités et le faire reconnaître en qualité de  
Vekil par l'agence de sa Majesté impériale. C'est donc à bien le regret  
que nous sommes obligés à vous déroger des plaintes au sujet de la maniere d'agir  
arbitraire de Monsieur Votre Agent à Jaffa car. Selon nos nouvelles données  
de la Terre Sainte, ce fonctionnaire ne s'était point tant conformé à  
vos injonctions. Ensuite de vos ordres, il avait enjoint au Vénérable  
Rabbin Israel et au nommé Salomo Markot à comparaître devant lui  
à Jaffa pour les réconcilier en défendant au Rabbin Israel de se servir  
d'obéissance au titre de "Vekil". Le Rabbin Israel, homme d'un âge très  
avancé et chargé de ses affaires pénibles des fonctions administratives  
n'a pas pu se rendre à cette intimation, et il a écrit une lettre d'escuse  
à Monsieur Votre Agent à Jaffa en lui exposant les griefs contre l'économie  
Salomo Markot. Ensuite Monsieur Votre Agent a  
au Montpelier de Jérusalem pour persuader le Rabbin Israel à se réfugier  
à Jaffa, à qui naturellement il causa des chagrins et désagréments bien  
élévants à ce siège ecclésiastique. Il paraît également que le nommé  
Salomo Markot ait été dépassé en sa cause par Monsieur Votre Agent  
à Jaffa, qui le soutient des deux faces, et peut absolument le faire  
nommer Vekil au detriment du Rabbin Israel. C'est à regret que nous  
renonçons Monsieur le Consul Général, vous renoncer des menées  
qui sont si peu d'accord avec que nous avons eu la considération  
de nous communiquer à ce sujet, mais nous sommes positivement

connaissons de ce que nous fassiez exécuter, à ce que vous avez bien voulu nous  
 concéder et nous croyons à l'heure de vous en mettre au fait, pour vous enga-  
 ger à autoriser aux mesures que nous jugerez convenables pour maintenir vos  
 dépositions. Nous avons été instruits de même, de ce que l'affaire de Joseph  
 Ben Achior Gottlieb Pindor contre le nommé Achmat Sjâïl ait son cours.  
 Nous devons vous faire remarquer Monsieur le Consul-Général que, quel que  
 rapport qu'on vous soumette à ce sujet, l'affaire est telle que nous tous  
 l'avons représentée, quoique défigurée par elle pourrait rester par  
 les dépositions mensongères des Musulmans appelés comme témoins.  
 Veuillez par conséquent, Monsieur le Consul-Général, entendre  
 énergiquement à ce que justice y soit faite. Le complaignant était  
 en effet malade lorsque des maltraitements. Permettez-nous de pro-  
 pre la liberté de vous faire remarquer que les Israélites en Palestine  
 sujets des puissances étrangères, traduits devant les tribunaux, sont  
 tout à Subir les instants et maltraitements des gens d'armes qui  
 les y conduisent et qui, chemin faisant les accablent de la manière  
 la plus malicieuse et brutale pour les intimider. Il paraît donc  
 à notre que ces malheurs ne seraient durement traduit  
 que devant leurs consuls nationaux respectifs, et nous vous prions  
 Monsieur le Consul-Général de veiller bien à ce qu'il concerne à  
 ce sujet avec Messieurs les Consuls-Généraux, vos collègues. —  
 Nous venons enfin rappeler votre attention obligante à l'affaire  
 des réclamations des Israélites importunés de Jaffa, pétitionnée par les  
 révoltés en 1834 et nous vous prions avec instances de veiller bien  
 à ce sujet de cette affaire, pour en arrêter une prompte liquidation.  
 Les vœux sincères pour votre bonheur sont la seule compensation  
 que ces malheurs peuvent offrir, mais ils ne manqueront point  
 d'appeler la bénédiction céleste sur leur bienfaiseur humain. Quant à  
 nous, nous abdiquons des prières bien ardentes au Dieu de nos pères pour votre  
 succès que vous prospériez et perdiez longtemps d'une vie dont vous  
 faites un si bel emploi et spacieux. Ce malheur et l'opprimé  
 veuillez, Monsieur le Consul-Général, nous favorisez plus votre responsa-  
 ble et agriez l'assurance réitérée de notre —

Considération très distinguée et de notre dévouement très parfait  
 Le President des Petechiens

"N° 229 Rabbi Yedaiyah Burdaki à Jérusalem Amt. 30 Sept. 5599

"N° 230 Monsieur Dr. S. Almandari à Beyrouth 8°

"N° 232 Herr L. M. Moij te Utrecht Amt. 4 Oct. 5599

"N° 233 Herr Kaufmann Wormser à Carlsruhe 4 Adar 5599

"N° 235 Herr F. Traub Oukabbiner à Mannheim 5 Tishri 5599

"N° 236 Herren Parnasim et Mekhigim à Ingelheim 8°

M. Benatar N° 231 447  
251  
Bordeaux Sorbonne 4 Octobre 1899

Patre honoreé du Synagogue est devant nous. Et en la réponse,  
nous avons crédité votre Compte selon vos demandes et nous  
en cezours l'entrez nous avons pris notice de l'avance  
de Fr 500 payée par Monseigneur Gradi pour deux années. Jusqu'  
au 18 Juillet 1838 au 17 Juillet 1840 et nous avons calculé  
Cette somme au bénéfice des Missionnaires à Jérusalem.  
Dans cette Lettre du 29 Fevrier nous avons en l'honneur de vous  
donné communication que nous avions envoyé au Consistoire  
Israélite de la Grande Bretagne pièce originale qui prouvait  
notre vocation de la préception générale des deniers consacrés à  
nos malheureux frères de la Terre sainte comme c'était le  
12 Janvier 1840 que ces documents ont été expédiés dès lors par  
la déléguée de Van Gogh & Sons - et n'y ait rien aucun  
avis de l'arrêché non moins dans l'enquête et nous  
vous prions bien de toutefois nous rappeler à ce sujet par  
le retour du courrier pour nous faire constater certains  
détails pour la cause tante en nous ne doutons point  
de tout de vos efforts à y être utile et ce

" N° 234. et 1899 5 Octobre 1899

Bon die 1899. Correspondance du Consistoire Juif de Paris

de Paris.

In jüdl. Zeitungen auf jeder Seite z. B. Kielser von J. P. Friedländer  
so faires offene oder geschlossene Abzugsstücke offen liegen auf dem Dr.  
Kunsthandlung, ohne die sich später f. d. gelben manifiss.

Die Hoffnung ist sehr groß, dass es nicht totale Ver-  
gänglichkeit auf der Tafel gegeben; Kunsthandlung, Künstler im Lunde,  
Kunsthandlung darf die Tafel nicht für ein Jahr in seinem Stock aufbewahren,  
dann muss er sie abgeben. Der künftige Künstler, Künstler und Dozent  
und Meister, darf sie auf, und wenn müssen alle seine Werke aufbewahrt,  
sonst wird es eine Strafe gegeben, und es kann möglicherweise

unter nous  
vouloir  
nir vos  
de Joseph  
ait son cœur.  
quel que  
ont tout  
te, par  
témoins.  
intitulé  
ant était  
ous de pre-  
Palestine  
nuy faire  
que Quinze  
manière  
corrait donc  
trahuit  
ond yrount  
on certes à  
quel.  
l'affaire  
s par les  
contamin  
uitation  
tentation  
L'paint  
Quant à  
s pour voter  
i. dont peut  
rimer -  
toute répon-

er parfait  
dans le  
1899

1899

Verbot vieler Banknoten ist vor Augen der nachherigen f.d. gelten  
sollte aufmerksam, und, da wir in Europa Zeit von Konsulschutz und  
Reisen zu lassen müssen, so verhindern, dass es für uns schwer  
ist möglich zu machen, ob es erlaubt ist, da zu reisen  
Lebens wünschen und sofortige Abreise aus dem auswärtigen  
f.d. gelten einzuführen, und, wenn das mit der Hoffnung, ob  
die auswärtigen Banknoten in Frankreich nicht zu laufen  
mögen, dass nicht mehr möglich ist zu lassen

N. f. M.

N° 237. P. St. Oder in Frankfurt Anst. 8 Adar 5599  
Recd. Co. bnd. p. 136

" N° 238. J. H. Speyer Söhne in idem, wegen <sup>durch</sup> jährlichen p. 135 d.  
" N° 239. J. H. Kugel " in Hebr. Copia Buch p. 136- d.

Amsterdam a 25 Février 1839

" N° 240 bis

Monsieur le Secrétaire Général

Nous avons bien eu l'honneur de recevoir votre Lettre obligante en date du  
20 courant en réponse à laquelle nous venons. Monsieur le Secrétaire-  
Général. Vous témoignez notre reconnaissance empesée de la considéra-  
ce, avec laquelle vous avez bien voulu nous indiquer les mesures nécessaires  
pour l'affaire dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir  
dans la vôtre du 1<sup>er</sup> courant. Nous ne manquerons donc point de faire  
mettre à S. E. le Ministre des Affaires étrangères la question en  
question, persuadés que nous sommes, qu'armés d'une protection aussi  
influente que la vôtre, nous atteignons les résultats désirés. Veuillez,  
Monsieur le Secrétaire-Général, nous conserver vos bons grâces et agréer  
l'apparence renouvelée de notre considération la plus distinguée, avec laquelle  
nous avons l'honneur d'être

Monsieur le Secrétaire Général Votre très obéissant  
Monsieur le Curé et très dévoué Serviteur

et Leclerc Secrétaire Général

au Ministère des Affaires étrangères chez le Dr

a La Haye

N° 241 Den Haag E. T. Rosen te Zwolle Anst. 8 Adar

" N° 242 Au Rabbi Israel in Jerusalem

Anst. 11 Adar 5599

" N° 240 J. Hirschel in Haarlem

— 8 Adar —

Amsterdam a 25 Février 1839

" N° 242 Messieurs Rauy et Fraissinet et Cie à Hardielle

Nous sommes à présent vos honorés des 14. 27 Novembre et 20 Decembre 1838  
nous avons fait expédier conformément nos écritures selon nos bonnes au  
sujet de Chabat, et de l'application à Beyrouth pour notre Compte

449

des \$ 1800.0 est c'est au moment que vous ayiez porté au Crédit des Marchands de Rothschild pères à Paris le Petit Soldé en votre favours de \$ 245.85. Valable le 16 Novembre - Par la présente nous venons vous faire une demande, au voulain bien nous commandez que est le cours actuel des matières toutes sur votre place et s'il y existent des batiments en partance pour Beyrouth pour le mois de Mars prochain - Nous désirions en ce cas savoir si il n'y avait pas un autre bâtiment, par le dit port, qui ferait faire vers la fin d'Avril prochain, par ligue son équivalent, qui a le projet d'émigrer à Haïfa Palestine, pourrait trouver passage, que est le nom de ce bâtiment et s'il n'en avait pas de la maison de Monsieur Picciotto de Votre Ville - Veuillez bien nous donner les renseignements欲する et agréer l'assurance renouvelée de notre considération distinguée - Le President des Chefs d'industrie - Amicaloins etc

8 Adar 5599  
Abt. C. bmo  
p. 186

D.  
D.

" N° 243. Hyman Jacob Moses Haas; Ifsay obmz 11 Adar 5599  
" N° 244 " Abt. Levy Lehmann; Radelheim (id)

1839 N° 245 Amsterdam 25 Février 1839  
Monsieur Pietro Laurella, Vice Consul des Pays-Bas &c. &c.  
à Breygouth -  
Monseigneur le Vice Consul!

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement le 13 Janvier passé, et vous avons pris note de nos dispositions et convenances. En attendant nous avons reçu de Monsieur le Chevalier No: de Picciotto à Alep les quittances de notre envoi de \$ 3400 à l'exception des N° N° 12. 13. 14. dont nous attendons l'arrivée. Nous avons devant nous votre honoble du 28 Decembre 1838 et nous avons vu avec plaisir que vous avez signé la distribution de \$ 3450 par Cambodge, et que vous avez acheminé ces quittances à l'exception des N° 12. 13. 19. 21 à Monsieur le Chevalier de Picciotto à Alep, et que aussi les \$ 1800 par la Perle à Orient sont arrivés sur votre place, nous espérons donc que la distribution se soit faite promptement et conformément à nos dispositions. Nous venons vous exprimer notre réconnaissance sincère, du Crédit, par lequel vous avez en la bourse de Sécurité le véritable Rabbin Israël, et Sages personnes de ce que nos Sections apprécier la valeur de pareils services! —

Vous ferez bien, Monsieur le Vice Consul à ne jamais plus vous mêlez d'affaires telles que celle de la Séquestration de la Subvention destinée au Shein Nathan Sonhor Coronel, vous n'aurez qu'à payer les arreux contre qui il n'y a règle. Nous y faire peser préjudice aucun. Ce fut des Subventions auxquelles personne ne peut faire valoir ses droits avec qu'elles proviennent de la partie bienfaisante. Sans aux parties de s'arranger entre eux. Nous avons l'honneur à Monsieur le Vice Consul de vous saluer avec bie, de considération.

Le President de Pekidim & Amicaloins des Commerces Frétils de la Terre étrangère, résidant à Amsterdam

" N° 246 Ab. Abrahams wegen Draken der Diplome. 11 Adar 99.

" N° 247 Oppert Kabbys te Altona p. 137 Hbr Copyb. 12. 1. p.

" N° 248 Rabb. H. A. Gogis & B. M. Nabon wegen de Verdiensste mit zw. 12. 0.

" N° 249 Hyman Joseph Heymann in Goch Amst 18 Adar 5599  
richt per. Coquibus

470 № 250

Amstel 13 Adar 5599

" An die Wolff Baron, Vorsteher der Generalität Hannover  
Friedrichstadt a. d. Eider  
Großherzogthum Holstein.

Zu den Leidenszeitungen wie bei Prinzipien und Administrationsdiensten, ob nun  
der nachstehende Gemeinde namentlich Gläubigern zuwenden ist f. L. B. P. f. K. kein  
Bekanntmachungssachen einzutragen sind; was ferner ob seinesfalls in dem Gottesdienst,  
so auf die allgemeine Bekanntmachung einzuholen ist, da dasselbe  
Gespräch und Ratspräch vor und v. f. L. abwechselnden Gebrauchsmöglichkeiten, ist es  
gewölf aufgeführt habe, allein f. L. bestimmt nicht diesen Zeitpunkt und Ablauf,  
fischen Gemeinden und zugestellt, so dass namentliche Bekanntmachung an Bekanntmachung  
v. f. L. veranlaßt werden.

Der Rat des Wolffschen und des Meldesortes ist nicht bestimmt. Ihre Gemeinden  
ist und nicht bekannt geblieben, und gewis also sind auch bei Ihnen die religiösen  
Zeremonien f. d. f. L. am 18. Februar 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 23310, 23311, 23312, 23313, 23314, 23315, 23316, 23317, 23318, 23319, 23320, 23321, 23322, 23323, 23324, 23325, 23326, 23327, 23328, 23329, 23330, 23331, 23332, 23333, 23334, 23335, 23336, 23337, 23338, 23339, 233310, 233311, 233312, 233313, 233314, 233315, 233316, 233317, 233318, 233319, 233320, 233321, 233322, 233323, 233324, 233325, 233326, 233327, 233328, 233329, 233330, 233331, 233332, 233333, 233334, 233335, 233336, 233337, 233338, 233339, 2333310, 2333311, 2333312, 2333313, 2333314, 2333315, 2333316, 2333317, 2333318, 2333319, 2333320, 2333321, 2333322, 2333323, 2333324, 2333325, 2333326, 2333327, 2333328, 2333329, 2333330, 2333331, 2333332, 2333333, 2333334, 2333335, 2333336, 2333337, 2333338, 2333339, 23333310, 23333311, 23333312, 23333313, 23333314, 23333315, 23333316, 23333317, 23333318, 23333319, 23333320, 23333321, 23333322, 23333323, 23333324, 23333325, 23333326, 23333327, 23333328, 23333329, 23333330, 23333331, 23333332, 23333333, 23333334, 23333335, 23333336, 23333337, 23333338, 23333339, 233333310, 233333311, 233333312, 233333313, 233333314, 233333315, 233333316, 233333317, 233333318, 233333319, 233333320, 233333321, 233333322, 233333323, 233333324, 233333325, 233333326, 233333327, 233333328, 233333329, 233333330, 233333331, 233333332, 233333333, 233333334, 233333335, 233333336, 233333337, 233333338, 233333339, 2333333310, 2333333311, 2333333312, 2333333313, 2333333314, 2333333315, 2333333316, 2333333317, 2333333318, 2333333319, 2333333320, 2333333321, 2333333322, 2333333323, 2333333324, 2333333325, 2333333326, 2333333327, 2333333328, 2333333329, 2333333330, 2333333331, 2333333332, 2333333333, 2333333334, 2333333335, 2333333336, 2333333337, 2333333338, 2333333339, 23333333310, 23333333311, 23333333312, 23333333313, 23333333314, 23333333315, 23333333316, 23333333317, 23333333318, 23333333319, 23333333320, 23333333321, 23333333322, 23333333323, 23333333324, 23333333325, 23333333326, 23333333327, 23333333328, 23333333329, 23333333330, 23333333331, 23333333332, 23333333333, 23333333334, 23333333335, 23333333336, 23333333337, 23333333338, 23333333339, 233333333310, 233333333311, 233333333312, 233333333313, 233333333314, 233333333315, 233333333316, 233333333317, 233333333318, 233333333319, 233333333320, 233333333321, 233333333322, 233333333323, 233333333324, 233333333325, 233333333326, 233333333327, 233333333328, 233333333329, 233333333330, 233333333331, 233333333332, 233333333333, 233333333334, 233333333335, 233333333336, 233333333337, 233333333338, 233333333339, 2333333333310, 2333333333311, 2333333333312, 2333333333313, 2333333333314, 2333333333315, 2333333333316, 2333333333317, 2333333333318, 2333333333319, 2333333333320, 2333333333321, 2333333333322, 2333333333323, 2333333333324, 2333333333325, 2333333333326, 2333333333327, 2333333333328, 2333333333329, 2333333333330, 2333333333331, 2333333333332, 2333333333333, 2333333333334, 2333333333335, 2333333333336, 2333333333337, 2333333333338, 2333333333339, 23333333333310, 23333333333311, 23333333333312, 23333333333313, 23333333333314, 23333333333315, 23333333333316, 23333333333317, 23333333333318, 23333333333319, 23333333333320, 23333333333321, 23333333333322, 23333333333323, 23333333333324, 23333333333325, 23333333333326, 23333333333327, 23333333333328, 23333333333329, 23333333333330, 23333333333331, 23333333333332, 23333333333333, 23333333333334, 23333333333335, 23333333333336, 23333333333337, 23333333333338, 23333333333339, 233333333333310, 233333333333311, 233333333333312, 233333333333313, 233333333333314, 233333333333315, 233333333333316, 233333333333317, 233333333333318, 233333333333319, 233333333333320, 233333333333321, 233333333333322, 233333333333323, 233333333333324, 233333333333325, 233333333333326, 233333333333327, 233333333333328, 233333333333329, 233333333333330, 233333333333331, 233333333333332, 233333333333333, 233333333333334, 233333333333335, 233333333333336, 233333333333337, 233333333333338, 233333333333339, 2333333333333310, 2333333333333311, 2333333333333312, 2333333333333313, 2333333333333314, 2333333333333315, 2333333333333316, 2333333333333317, 2333333333333318, 2333333333333319, 2333333333333320, 2333333333333321, 2333333333333322, 2333333333333323, 2333333333333324, 2333333333333325, 2333333333333326, 2333333333333327, 2333333333333328, 2333333333333329, 2333333333333330, 2333333333333331, 2333333333333332, 2333333333333333, 2333333333333334, 2333333333333335, 2333333333333336, 2333333333333337, 2333333333333338, 2333333333333339, 23333333333333310, 23333333333333311, 23333333333333312, 23333333333333313, 23333333333333314, 23333333333333315, 23333333333333316, 23333333333333317, 23333333333333318, 23333333333333319, 23333333333333320, 23333333333333321, 23333333333333322, 23333333333333323, 23333333333333324, 23333333333333325, 23333333333333326, 23333333333333327, 23333333333333328, 23333333333333329, 23333333333333330, 23333333333333331, 23333333333333332, 23333333333333333, 23333333333333334, 23333333333333335, 23333333333333336, 23333333333333337, 23333333333333338, 23333333333333339, 233333333333333310, 233333333333333311, 233333333333333312, 233333333333333313, 233333333333333314, 233333333333333315, 233333333333333316, 233333333333333317, 233333333333333318, 233333333333333319, 233333333333333320, 233333333333333321, 233333333333333322, 233333333333333323, 233333333333333324, 233333333333333325, 233333333333333326, 233333333333333327, 233333333333333328, 233333333333333329, 233333333333333330, 233333333333333331, 233333333333333332, 233333333333333333, 233333333333333334, 233333333333333335, 233333333333333336, 233333333333333337, 233333333333333338, 233333333333333339, 2333333333333333310, 2333333333333333311, 2333333333333333312, 2333333333333333313, 2333333333333333314, 2333333333333333315, 2333333333333333316, 2333333333333333317, 2333333333333333318, 2333333333333333319, 2333333333333333320, 2333333333333333321, 2333333333333333322, 2333333333333333323, 2333333333333333324, 2333333333333333325, 2333333333333333326, 2333333333333333327, 2333333333333333328, 2333333333333333329, 2333333333333333330, 2333333333333333331, 2333333333333333332, 2333333333333333333, 2333333333333333334, 2333333333333333335, 2333333333333333336, 2333333333333333337, 2333333333333333338, 2333333333333333339, 23333333333333333310, 23333333333333333311, 23333333333333333312, 23333333333333333313, 23333333333333333314, 23333333333333333315, 23333333333333333316, 23333333333333333317, 23333333333333333318, 23333333333333333319, 23333333333333333320, 23333333333333333321, 23333333333333333322, 23333333333333333323, 23333333333333333324, 23333333333333333325, 23333333333333333326, 23333333333333333327, 23333333333333333328, 23333333333333333329, 23333333333333333330, 23333333333333333331, 23333333333333333332, 23333333333333333333, 23333333333333333334, 23333333333333333335, 23333333333333333336, 23333333333333333337, 23333333333333333338, 23333333333333333339, 233333333333333333310, 233333333333333333311, 233333333333333333312, 233333333333333333313, 233333333333333333314, 2333